

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL
NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**RAPPORT NATIONAL SUR L'ETAT
DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU
BURKINA FASO 2012-2022**

Version finale

Février 2024

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
RESUME	vi
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	2
1.1. Contexte d'élaboration du rapport	2
1.2. Méthodologie	2
1.2.1. Rencontre de cadrage	2
1.2.2. Revue documentaire	2
1.2.3. Collecte des données	3
1.2.4. Traitement et analyse des données	3
1.2.5. Validation technique du rapport provisoire	3
1 2.6. Validation nationale du rapport	3
II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	3
2.1. Cadre politique	3
2.2. Cadre juridique	4
2.3. Cadre institutionnel	4
III. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO	5
3.1. Grandes étapes de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso	6
3.1.1. Période d'élaboration des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	6
3.1.2. Période d'élaboration des Stratégies Nationales de Développement Durable 2011-2015	6
3.1.3. Phase de mise en œuvre des objectifs du développement durable 2016-2022	6
3.2. Outils de mise en œuvre du développement durable	7
3.3 Acteurs impliqués et leurs rôles	7
3.4. Mécanisme organisationnel de mise en œuvre du développement durable	9
3.4.1. Cadre institutionnel	9
3.4.2. Mécanisme de suivi/évaluation	9
3.4.3. Mécanisme de financement	9
3.5. Etat de mise en œuvre du développement durable dans les différents secteurs d'activités selon les trois piliers	10
3.6. Bilan des actions menées dans les trois piliers de 2012 à 2022	14
3.6.1. Pilier environnemental	14
3.6.2. Pilier social	16
3.6.3. Pilier économique	20

IV. ANALYSE DU MECANISME ET DES RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	26
4.1. Analyse des acquis et des contraintes au niveau central	26
4.1.1 Outils et prise en compte du développement durable dans les référentiels nationaux	26
4.1.2. Acteurs et leur degré d'implication	27
4.1.3. Mécanisme organisationnel	28
4.1.4. Dispositif de suivi /évaluation	30
4.1.5. Mécanisme de financement	30
4.2. Perception des acteurs au niveau central de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso	30
4.3. Contraintes de mise en œuvre	32
V. MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU DES COLLECTIVITES LOCALES	33
5.1. Etat des lieux au niveau des collectivités locales	33
5.1.1. Principaux outils et instruments	34
5.1.1.1. Politique nationale de décentralisation à l'horizon 2040	34
5.1.1.2. Stratégie décennale de décentralisation 2017-2026	34
5.1.1.3. Outils et instruments de planification socio-économique du développement ...	34
5.1.1.4. Outils et instruments de Planification spatiale	35
5.1.2. Acteurs impliqués	35
5.1.3. Mécanisme organisationnel de mise en œuvre du Développement Durable	35
5.1.4. Dispositif de suivi/évaluation	36
5.1.5. Mécanisme de financement	36
5.1.6. Bilan des actions dans les trois piliers du développement durable	37
5.1.7. Perception des acteurs au niveau déconcentré de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso	38
5.1.8. Contraintes de mise en œuvre du développement durable	40
5.2. Analyse des résultats	40
5.2.1. Acteurs et leur degré d'implication	40
5.2.2. Prise en compte du développement durable dans les plans locaux de développement	40
5.2.3. Dispositif organisationnel de mise en œuvre du développement durable	40
5.2.4. Dispositif de suivi-évaluation	42
5.2.5 Mécanisme de financement	43
VI. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PRECEDENT RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	44
VII. RECOMMANDATIONS	45
CONCLUSION	48
ANNEXES	I

Annexe 1 : Termes de référence pour la mobilisation d'une expertise court-terme pour la rédaction du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso.....	I
Annexe 2 : Synthèse des données collectées.....	III
Annexe 3 : ODD mis en œuvre à travers les domaines de compétences	V
Annexe 4 : outils de collecte de données	V
Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées et questionnaire renseigné à Ouaga	XIX
Annexe 6 : Documents consultés	XX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Auteurs et leurs rôles	7
Tableau 2 : Contribution des politiques sectorielles, le PA-SD, les Plans locaux de développement aux trois dimensions du DD	10
Tableau 3 : Evolution de la croissance du PIB réel sur la période 2012 à 2022.....	21
Tableau 4: Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités des politiques publiques nationales et locales de mise en œuvre des ODD.....	27
Tableau 5 : Acteurs et leur degré d'implication	28
Tableau 6 : forces, les faiblesses, les opportunités et menaces du dispositif organisationnel	28
Tableau 7 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif organisationnel de mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau des collectivités territoriales	41
Tableau 8 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du suivi-évaluation des ODD au niveau des collectivités territoriales	42
Tableau 9 : mise en œuvre des recommandations du premier rapport	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Pourcentage des acteurs ayant entendu parler du développement durable	31
Figure 2 : Pourcentage des acteurs ayant entendu parler des ODD	31
Figure 3 : Pourcentage de réponses sur le bilan du développement durable sur la période 2012-2022	31
Figure 4: Pourcentage de connaissance des acteurs du SP/CNDD.....	32
Figure 5 : Pourcentage de connaissance de l'existence d'un rapport national sur le DD.....	32
Figure 6 : Pourcentage de connaissance du DD au niveau local	39
Figure 7 : Pourcentage de connaissance des ODD au niveau local.....	39

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGREF	Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières
	ABER : Agence Burkinabé de l'Energie Rurale
	ANEREE : Agence Nationale de l'Energie et de l'Efficacité Énergétique
BSGD-DE	Budgétisation Sensible au Genre et aux Droits de l'Enfant
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CIDD	Critères et Indicateurs du Développement Durable
CNDD	Conseil National pour le Développement Durable
CONADD	Conférence Nationale du Développement Durable
CRD	Cadres Régionaux de Dialogue
CSD	Cadres Sectoriels de Dialogue
DGEP	Direction Générale de l'Économie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Études Statistiques et Sectorielles
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GADD-F	Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie
GDT	Gestion Durable des Terres
GEDD	Gouvernance Environnementale et du Développement Durable
IPE	Initiative Pauvreté- Environnement
LODD	Loi d'Orientation sur le Développement Durable
MAPS	Mainstreaming Acceleration Policy Support
MCPD	Modes de Consommation et de Production Durables
MEEA	Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement.
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective
ONDD	Observatoire National du Développement Durable
ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PCD	Plan Communal de Développement
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plans Locaux de Développement
PNDD	Politique Nationale de Développement Durable
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNGIM	Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRD	Plans Régionaux de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REEB	Rapport sur l'État de l'Environnement au Burkina
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
	SONABEL : Société National Burkinabé d'Électricité
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable

RESUME

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays du monde s'est engagé dans le développement durable depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992. Depuis lors, le pays a élaboré des outils d'orientation et de planification, intégré le développement durable dans les politiques sectorielles et les plans locaux de développement, et pris en compte les engagements internationaux. En prélude au sommet de Rio+20, le pays a élaboré un rapport national sur le développement durable qui fait le bilan de 20 ans de mise en œuvre du développement durable 1992-2012. Suite au sommet de Rio+20, le gouvernement a adopté une Politique nationale de développement durable (PNDD) en 2013 et une loi d'orientation sur le développement durable (LODD) en 2014. La LODD prévoit la production périodique (tous les deux ans) d'un rapport national sur le développement durable.

Dans l'optique d'une gouvernance partagée, suivant une démarche participative et inclusive à l'effet d'une prise de décision idoine pour la promotion du développement durable, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement a entrepris l'élaboration du rapport national sur l'état du développement durable au Burkina Faso sur la période 2012-2022, avec l'appui technique et financier de la coopération luxembourgeoise (LuxDev) à travers le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières (AGREF).

Le rapport national sur l'état du développement durable (RNDD) 2012-2022 a été élaboré dans un contexte international marqué par de nombreuses crises et au niveau national par la crise sécuritaire qui sévit depuis 2015 et qui a entraîné une crise humanitaire sans précédent ou on dénombre environ deux millions de personnes déplacées internes en mars 2022.

L'objectif global du RNDD 2012-2022 est de contribuer à la promotion du développement durable au Burkina Faso en faisant une cartographie des acteurs, un état des lieux des instruments de mise en œuvre, le bilan des acquis et des insuffisances dans les différents secteurs d'activités selon les trois piliers du développement durable, le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent rapport national sur le développement durable et en formulant des recommandations pour une promotion effective du développement durable au Burkina Faso.

Le rapport national sur l'état du développement durable 2012-2022 présente les principaux résultats suivants :

- les acteurs impliqués sont nombreux et variés et proviennent des structures étatiques et leurs démembrements, des parlementaires, des ONG et associations, du secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers, des Programmes et Projets, des collectivités territoriales, etc. ;
- les instruments d'orientation, de planification, de suivi/évaluation, des instruments économiques et financiers de mise en œuvre du développement durable sont également nombreux et variés ;
- la prise en compte effective du développement durable dans les référentiels nationaux . Cependant on constate une faiblesse réelle et marquée dans la mise en œuvre des activités notamment en matière d'environnement ;
- le bilan est mitigé malgré les progrès réalisés en matière d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, et en matière de protection de l'environnement etc. Cependant des défis importants persistent, notamment en matière de pauvreté, d'inégalités

de genre, de dégradation de l'environnement et de changement climatique, de mobilisation des ressources financières, de sécurité.

- l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent rapport est globalement satisfaisant. Cependant, certaines recommandations n'ont pas été mises en œuvre ou ne l'ont été que partiellement.

Au regard des différentes contraintes et des défis à relever, des recommandations ont été formulées tout en invitant les différents acteurs/actrices à la réflexion et à la prise de décision idoine pour un développement durable réel et inclusif dans un contexte de crises sécuritaire et humanitaire persistantes.

INTRODUCTION

Depuis le sommet de la terre de Rio en 1992, le Burkina Faso à l'instar des autres pays s'est engagé dans le développement durable. La nécessité du développement durable a été confortée par l'adoption en 2015 du Programme de Développement des Nations Unies à l'horizon 2030, dont les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

La mise en œuvre du développement durable au niveau national s'est traduite par l'élaboration des outils d'orientation et de planification ainsi que sa prise en compte dans les politiques sectorielles et les plans locaux de développement ainsi que dans les activités du secteur privé.

Tout en respectant ses engagements aux niveaux national et international dans une dynamique de contrôle de la mise en œuvre effective du développement durable, obligation est faite au Burkina Faso d'élaborer périodiquement un rapport national sur l'état du développement durable (RNDD). Le RNDD est l'un des documents statutaires de la Conférence Nationale sur le Développement Durable (CONADD) qui est l'organe suprême du Conseil National du Développement Durable (CNDD) présidé par le premier ministre.

En prélude à la conférence Rio +20, le Burkina Faso a élaboré en 2012, le rapport national sur le développement durable (RNDD) de 1992 à 2012. Ce rapport avait pour objectif de faire le bilan de mise en œuvre de 20 ans de développement durable au Burkina Faso.

Au regard des enjeux du RNDD dans la dynamique d'une gouvernance partagée aux fins de redevabilité pour une prise de décisions idoine, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) a bénéficié d'un appui technique et financier de la Coopération Luxembourgeoise au Développement (LuxDev) dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières (AGREF) pour l'élaboration du rapport national sur l'état du développement durable (RNDD) au Burkina Faso couvrant la période 2012-2022. L'objectif global du rapport national sur l'état du développement durable (2012-2022) est de contribuer à la promotion du développement durable au Burkina Faso en faisant une cartographie des acteurs, un état des lieux des instruments de mise en œuvre, le bilan des acquis et des insuffisances dans les différents secteurs d'activités selon les trois piliers du développement durable, le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent rapport national sur le développement durable et en formulant des recommandations pour une promotion effective du développement durable au Burkina Faso.

Le rapport national sur l'état du développement durable s'articule principalement autour des points suivants :

(i) Contexte et méthodologie d'élaboration du RNDD ; (ii) Cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du DD ; (iii) Etat des lieux du développement durable ; (iv) Mise en œuvre du développement durable dans les piliers au niveau du pouvoir central ; (v) Mise en œuvre du développement durable au niveau des collectivités locales, (vi) Etat de mise en œuvre des recommandations du précédent rapport national sur le développement durable ; (vii) Recommandations.

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1. Contexte d'élaboration du rapport

L'élaboration du rapport national sur l'état du développement durable s'inscrit au niveau international par les impacts de la pandémie de COVID 19, la crise énergétique et alimentaire imputables à la guerre Russo-Ukrainienne. Son élaboration intervient également après la tenue du sommet de Stockholm+ 50, la session de la 78ième Assemblée Générale des Nations Unies dont une session consacrée à la mise en œuvre des objectifs du développement durable à huit ans de l'échéance de l'agenda 2030 et à une année de la tenue du sommet de l'avenir en 2024.

Elle s'inscrit également dans un contexte national marqué par des crises politique, sanitaire (COVID 19), sécuritaire et humanitaire avec un déplacement massif des populations des zones à fort défi sécuritaire. Cette crise sécuritaire qui sévit au Burkina depuis 2015 a occasionné des pertes en vies humaines et une grande crise humanitaire avec un nombre de personnes déplacées internes (PDI) estimé à deux millions à la date 31 mars 2022. Le pays présente une forte croissance démographique avec une population estimée à 20 505 155 habitants selon le dernier recensement général de la population et de l'habitation de 2019 (INSD, 2021). Elle est caractérisée par sa jeunesse et à la prédominance féminine. En effet, les moins de 15 ans représentent 45,3%, l'âge médian de 10 ans et l'âge moyen sont respectivement de 16,1 ans et 21,7 ans. Les personnes âgées de 65 ans ou plus constituent 3,4% et les femmes représentent 51,7% de la population totale. Cette structure induit un rapport de dépendance démographique de 94,93% en 2019. Cette structure de la population engendre ***un rapport de dépendance élevé et induit une demande sociale croissante.***

1.2. Méthodologie

Dans une dynamique de ne laisser personne de côté, l'étude a adopté une approche participative et inclusive prenant en compte toutes les différentes catégories d'acteurs aussi bien au niveau central que local. Sa réalisation a suivi les étapes ci-après :

1.2.1. Rencontre de cadrage

Cette étape a consisté à la tenue d'une rencontre le vendredi 13 octobre 2023 avec les membres du Comité Technique de Suivi pour présenter la méthodologie de travail et recueillir leurs observations et amendements. Elle a permis également de valider la méthodologie, le plan de travail, de passer en revue les objectifs de l'étude et de préparer la phase de collecte des données sur le terrain.

1.2.2. Revue documentaire

Pour une conduite rigoureuse de l'étude, il a été procédé à une revue documentaire. Le travail a consisté à rechercher et à exploiter toutes la documentation nécessaire (les politiques, les plans, les stratégies, les rapports d'études, revues scientifiques, sites web et autres documents au niveau national, régional et international) en rapport avec le développement durable. Les documents ont été collectés auprès des départements ministériels au niveau central et déconcentré, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations et du secteur privé.

1.2.3. Collecte des données

La collecte des données qui a débuté le 25 octobre 2023 s'est faite à partir de collecte mobile, d'entretiens (sorties terrains auprès des structurales centrales, sorties terrains au niveau des régions des Hauts Bassins ; du Centre Ouest, du Centre- Est, du Centre Sud et du Plateau Central, contacts téléphoniques et par email) et des questionnaires administrés aux différents acteurs. Cette collecte s'est faite principalement à l'aide de la plateforme KOBOTOOLBOX à travers des questionnaires spécifiques élaborés pour les différentes structures. Les catégories d'acteurs concernés proviennent des structures étatiques et leurs démembrements, les ONG et associations, le secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers, des Programmes et Projets, les collectivités territoriales.

1.2.4. Traitement et analyse des données

Les données obtenues ont été d'abord analysées de façon sommaire à l'aide de la plateforme KOBOTOOLBOX avant d'être par la suite traitées avec le logiciel Excel. Les résultats obtenus ont été agrégés et interprétés. (Voir en annexe synthèse de la collecte des données)

1.2.5. Validation technique du rapport provisoire

Un atelier de validation technique a été organisé en prélude à la validation nationale. Cela a permis aux membres du CTS d'apporter leurs observations et amendements sur le document et de donner d'autres orientations pour la consolidation de la version provisoire du rapport.

1 2.6. Validation nationale du rapport

Le rapport provisoire a été validé lors d'un atelier national tenu le 15 février 2024 à Ouagadougou et les observations, amendements et suggestions issus de cet atelier ont permis de consolider et de produire la version finale du rapport.

II. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. Cadre politique

Depuis 1992, le Burkina Faso à l'instar de la communauté international s'est fortement engagé dans le développement durable. Cet engagement s'est matérialisé à travers l'adoption des politiques et stratégies mises en œuvre aussi bien en matière d'environnement, d'économie et de développement social. On peut citer entre autres :

- la Politique Nationale de Développement Durable adoptée en 2013 ;
- l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » ;
- le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040 ;
- la Politique Sectorielle Gouvernance économique 2018-2027 ;
- la Politique Nationale de Population (PNP) 2010-2030 ;
- la Politique Nationale Multisectorielle de la Nutrition (2020-2029) assortie d'un Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (2020-2024) ;
- le Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur (PNADES-2014-2023) ;

- le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2016-2020) et 2021-2030 ;
- le Programme Intégré d'Autonomisation de la Femme (PIAF) 2016-2020 ;
- la stratégie nationale genre (2021-2024) ;
- la Stratégie Nationale d'Economie Verte (SNEV) adoptée en 2019 ;
- la Stratégie Nationale de création des éco villages (2018-2027) ;
- la Stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille (2017-2026) ;
- la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE 2021-2025) ;
- la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Economie Formelle (SNI-TEF 2021-2025) ;
- la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (SNPEJ 2021-2025) ;
- la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) 2018-2027 ;
- la Stratégie de Développement de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (SDEFTP, 2021-2025) ;
- le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) 2021-2025 ;
- les différentes politiques sectorielles ;
- le Plan d'Action de Stabilisation pour le Développement 2023-2025

2.2. Cadre juridique

Le Burkina Faso a ratifié des conventions et des accords multi latéraux en matière d'environnement et de développement durable. On peut citer en autre autres, les conventions sur la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la désertification, la diversité biologique, l'Accord de Paris sur le climat, etc.

- Au niveau national, on note principalement, l'adoption de la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso, la loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso , et la loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso, la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ; la Loi n°016-2015/CNT portant modification de la Loi n° 055-2004/AN du 21 Décembre 2004 portant code général des collectivités au Burkina Faso etc. qui offrent un cadre juridique pour la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso.

2.3. Cadre institutionnel

La gouvernance participative et inclusive du développement durable implique plusieurs institutions et acteurs dans leurs organisations respectives. Toutefois, il y a des acteurs clés qui assurent le leadership en matière de développement durable en partant des trois piliers. Il s'agit essentiellement du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, du ministère des Finances, de l'Economie et de la Prospective, du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille et du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité.

- **Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de L'Assainissement (MEEA)**

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de L'Assainissement (MEEA) à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) assure l'exécution des

missions du Conseil National pour le Développement Durable (CNDD). Il assure le secrétariat de la Conférence Nationale du Développement Durable (CONADD) présidée par le premier ministre, élabore le rapport sur l'Etat de l'environnement ainsi que le Rapport National sur le Développement Durable.

- **Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille**

En matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles, il a été mis en place le Conseil National de Secours d'urgence et de Réhabilitation (CONASUR) avec différents démembrements aux niveaux régional, provincial, communal et villageois. Au niveau central c'est le Secrétariat Permanent du CONASUR qui assure la coordination des actions.

Au regard de la crise humanitaire forte liée à la crise sécuritaire c'est le département ministériel qui veille à la cohésion sociale et coordonne les interventions concernant les personnes déplacées internes (PDI). Il abrite également les structures de promotion du genre (Direction Générale de la promotion du genre), de la protection de l'enfance (SP/Protection de l'enfance et des personnes vivant avec un handicap (COMUD/Handicap).

- **Ministère de l'Economie des Finances et de la Prospective**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective à travers la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) est le point focal de mise en œuvre des ODD. La Direction Générale du Développement Territoriale (DGDT) assure le transfert des compétences, des ressources ainsi que le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des Schémas régionaux et communaux de développement durable du territoire.

- **Le Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité**

Au niveau de ce département ministériel, c'est la Direction Générale des Collectivités qui coordonne et suit la mise en œuvre des activités de développement des collectivités territoriales.

III. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Avant d'aborder la mise en œuvre du développement durable, il est apparu judicieux de définir le développement durable et les objectifs du développement durable et de faire le lien entre les deux concepts.

L'échec des différents modèles de développement a amené la communauté internationale à adopter un nouveau paradigme de développement à savoir le « **Développement Durable** ». Selon le rapport de la Commission Brundtland (1987) « le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Le Développement Durable met en synergie les trois piliers/dimensions :1) l'efficacité économique,2) la viabilité environnementale ;3) l'équité sociale. La Francophonie ajoute à ces trois dimensions adoptées universellement la culture, l'éthique et la bonne gouvernance.

En septembre 2015, le siège de Nations Unies à New York a accueilli un Sommet Spécial qui a adopté « *le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 (PDD-H2030) ou l'Agenda 2030 pour le Développement durable* ». Ce programme allant de 2015 à 2030 comporte entre autres les objectifs du développement durable qui viennent pour parachever la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour

le Développement (OMD) qui ont couvert la période 2000 à 2015. Ainsi l'ensemble des 17 ODD couvrent les trois dimensions du développement durable.

Les ODD constitue un outil de mise en œuvre du développement durable

3.1. Grandes étapes de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso

La mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso est passé par 3 principales étapes : i) la période des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), ii) les Stratégies Nationales de Développement Durable, iii) la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable 2016-2022.

3.1.1. Période d'élaboration des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Cette période a été marquée en l'an 2000 par l'adoption des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) afin de soulager les pays pauvres très endettés (PPTÉ) comme le Burkina Faso de leur surendettement. Face aux limites des Programmes d'ajustement structurel (PAS) des années 80, le Burkina Faso a formulé en 1995 dans une perspective décennale la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD 1995-2005). A l'effet de bénéficiaire de l'allègement de la dette, le pays a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2000-2010.

Dans cette période, le Burkina Faso à l'instar des autres pays africains avait souscrit aux Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD) couvrant la période 2000 à 2015.

Au regard des insuffisances du CSLP, le gouvernement a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement durable (SCADD 2011-2015). Les OMD ont été intégrés dans la SCADD. L'évaluation de la mise en œuvre des OMD a montré que le Burkina Faso n'a pas atteint les 8 objectifs fixés.

3.1.2. Période d'élaboration des Stratégies Nationales de Développement Durable 2011-2015

Le Burkina Faso a élaboré la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD 2011-2015) qui fait office de stratégie nationale de développement durable. La SCADD bien alignée sur les OMD, non seulement luttait contre la pauvreté, visait une croissance économique forte et une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Au regard des insuffisances en matière de durabilité, avec l'accompagnement du Projet de l'Initiative Pauvreté-Environnement (PNUE-PNUE), Il a été adopté un guide d'intégration des liens pauvreté- environnement ainsi que des thématiques émergentes dans les politiques sectorielles en vue de garantir leur durabilité. Les résultats sont restés mitigés donc n'ont pas permis d'atteindre les OMD.

3.1.3. Phase de mise en œuvre des objectifs du développement durable 2016-2022

Dans cette période, il y a eu l'adoption du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2021), la promotion de l'économie verte à travers la mise en œuvre des projets d'économie verte (SWITCH AFRICA GREEN et PAGE). Cette phase a été également marquée par l'adoption de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) en 2013, la Loi d'Orientation sur le Développement Durable (LODD) en 2014, la contextualisation des ODD dans le PNDES, les politiques sectorielles et les plans locaux de développement. Ce qui a permis de disposer d'un profil

ODD du Burkina Faso en 2016. L'exercice a abouti à l'élaboration de deux rapports nationaux volontaires (2016-2018 et 2016-2022).

3.2. Outils de mise en œuvre du développement durable

La mise en œuvre du développement durable a nécessité une forte production d'outils d'orientation, de planification, de suivi/évaluation, de gouvernance ainsi que des instruments économiques et financiers. (GEDD, Décembre 2022). On peut citer principalement :

au niveau des outils d'orientation et de Planification : la Politique Nationale de Développement Durable(PNDD) assortie d'une loi d'orientation ; la stratégie nationale de mise en œuvre de la PNDD et son Plan d'actions ; le Plan national de développement économique et social (PNDES) ; les politiques sectorielles ; le Plan national d'adaptation au Changement Climatique (PNA) ; La Stratégie de Réduction des Risque de catastrophes ; la Stratégie nationale genre ; La Politique nationale de protection sociale ; le guide méthodologique d'élaboration des plans locaux de développement (PLD).

Au niveau des outils de suivi/évaluation : le Rapport sur l'État de l'Environnement au Burkina Faso (REEB) ; la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADD-F) et la grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) ; l'outil Rapid Integrated Assessment (RIA) ; les Critères et Indicateurs du Développement Durable (CIDD).

Au niveau des instruments économiques et financiers : les mécanismes de financement des différents fonds

- Etc.

3.3 Acteurs impliqués et leurs rôles

La mise en œuvre participative et inclusive du développement durable implique la participation active des acteurs à tous les niveaux pour une synergie d'actions. On distingue essentiellement les acteurs concernés dans le tableau1 suivant :

Tableau 1 : Acteurs et leurs rôles

ACTEURS	ROLES
Les acteurs étatiques venant des différents départements ministériels et des institutions	Élaborent les lois, les politiques et mettent en place les mécanismes de suivi/évaluation et de contrôle pour un DD inclusif. Cela en veillant à la prise en compte effective et efficace du développement durable dans les politiques nationales, sectorielles et locales ainsi que leur budgétisation. Au niveau le plus élevé des acteurs étatiques, sont menées des actions de coordination et de contrôle de la mise en œuvre du DD.
Les acteurs des collectivités territoriales	Les acteurs inscrivent le développement durable dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et les Plans Régionaux de Développement (PRD). Ils jouent un rôle majeur car c'est le niveau auquel sont menées les activités pratiques valorisant les savoirs et mettant en œuvre les actions collectives pour amorcer un réel changement. De nos jours avec la promotion du local et de la RSE, elles sont capables de mobiliser des ressources auprès des intervenants dans le milieu et parfois revendiquent la mise en œuvre d'activités de restauration du milieu respectant les normes environnementales et sociales.
Les organisations non gouvernementales (ONG)	Les ONG participent à différents niveaux (national et local) à l'élaboration, à la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement en matière de développement durable, conformément aux orientations et aux priorités nationales définies par l'Etat.

ACTEURS	ROLES
Les autorités coutumières et religieuses	Les autorités coutumières et religieuses accompagnent les acteurs intervenant dans leur milieu à travers la mobilisation et les conseils pratiques pour une efficacité des interventions. Elles invitent les populations à partager et valoriser les savoirs locaux indispensables à la gestion durable des ressources naturelles, à la préservation de la paix et de la cohésion sociale.
Les organisations communautaires de base	Créées de leurs propres initiatives ou sous l'impulsion de l'Etat, des programmes et projets de développement, ces organisations participent aux concertations à la mise en œuvre des programmes et projets de développement durable de leurs territoires. Celles-ci et les communes constituent les maillons de mise en œuvre des actions et des activités de développement durable au niveau local. Dans certains cas ils constituent des groupes de pressions pour la réalisation des activités dans le cadre de la mise en œuvre effective de la RSE ou des Plans de Gestion Environnementale et Sociales.
Le secteur privé	Moteur du développement, et autrefois accusé à tort ou à raison de polluer l'environnement, le secteur privé joue de plus en plus un rôle important dans la promotion du développement durable à travers les modes de consommations et de productions durables, la production d'énergie propre, la gestion des déchets et participe fortement à la transition progressive vers une économie verte. Il joue un rôle majeur dans la promotion des emplois verts décents .Il participe dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)/Local à la réalisation d'activités de gestion durable des ressources naturelles et du changement climatique, à la promotion de projets sobres en carbone dans la perspective d'une économie verte, aux actions de reboisement, d'assainissement et d'accompagnement des jeunes dans les actions d'éducation environnementale et de fourniture de bourses d'études. Le secteur privé participe activement à la mobilisation des ressources et à la promotion de la finance inclusive. Dans ce secteur notamment, les banques interviennent dans la mobilisation de la finance climat. Au Burkina Faso, Coris Bank International est dans le processus d'accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC).
Les partenaires techniques et financiers	Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers les organisations internationales et les différentes coopérations, accompagnent le gouvernement, les ONG/ associations dans la mise en œuvre des activités en matière de développement durable. Ainsi Les PTF participent dans la définition des stratégies globales et sectorielles de développement en apportant un appui technique et financier selon les besoins. Ils interviennent dans la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le financement des actions, programmes et projets dans une perspective de développement durable.
Organisations de la société civile (OSC) dont les associations de jeunes, de femmes et de personnes vivant avec un handicap	De plus en plus exigeante dans la redevabilité, elles participent à la mobilisation des financements, à l'animation des cadres de concertation et de dialogue, à la réalisation des activités en matière de développement durable, à la transparence et l'exclusivité des décisions Elles participent à toutes les actions menées en matière de développement durable. Toutefois leurs actions sont plus efficaces à travers les programmes et projets spécifiques qui leurs sont dédiés.
Les acteurs de la recherche scientifique	La recherche scientifique joue un rôle stratégique dans la promotion du développement surtout dans un contexte de changement climatique et de dégradation continue des ressources naturelles et de la pollution. A travers les travaux de recherche, ils mettent à la disposition des populations des semences améliorées, de bonnes pratiques de gestion durable des terres à travers, le compost, l'utilisation des bio pesticides, la gestion des déchets liées aux équipements électriques et électroniques, la maîtrise de l'eau pour l'irrigation de complément, des technologies de transformation des produits locaux., la finance inclusive, l'énergie durable etc.

Source : Consultant, 2023

3.4. Mécanisme organisationnel de mise en œuvre du développement durable

Le mécanisme organisationnel de mise en œuvre du développement durable repose sur : i) un cadre institutionnel, ii) un mécanisme de suivi/ évaluation, iii) et un mécanisme de financement.

3.4.1. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel découle de la structure nationale de coordination qu'est le Conseil National pour le Développement Durable (CNDD) dont les organes sont : La CONADD présidée par le premier ministre, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) et l'Observatoire Nationale pour le Développement Durable (ONDD).

3.4.2. Mécanisme de suivi/évaluation

Le dispositif de suivi/évaluation repose sur celui du PNDES, des ODD ainsi que sur les indicateurs du développement durable de l'ONDD. Le dispositif de suivi des ODD est piloté par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective à travers la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP). Les points focaux des ministères membres des quatorze (14) cadres sectoriels de dialogue du PNDES participent à l'alimentation des rapports ODD.

Les organes du dispositif de suivi des ODD sont les structures chargées de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Ce sont :

- **Les Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD) et les Cadres Régionaux de Dialogue (CRD)**

Les CSD sont chargés de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans le secteur de planification concerné, à travers la politique sectorielle en vigueur. Les CRD, au nombre de 13, ont pour rôle de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans la région concernée, à travers le Plan Régional de Développement (PRD) et les Plans Communaux de Développement (PCD).

- **Le comité technique national et le comité national de pilotage**

Le Comité technique national a pour attributions générales de procéder à l'examen et à la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du Comité National de Pilotage du Plan National de Développement Economique et Social (CNP/PNDES).

Le CNP/PNDES est l'organe de pilotage et de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Il est présidé par son Excellence monsieur le Premier Ministre.

Les instances du dispositif de suivi correspondent aux réunions de ses organes. Elles se composent de la revue annuelle du PNDES, de la revue technique ou pré-revue du PNDES, des revues sectorielles du PNDES et des revues régionales du PNDES.

3.4.3. Mécanisme de financement

Selon les données du rapport national volontaire 2023, le financement du développement durable passe par la mobilisation des ressources internes, (Etat, collectivités territoriales, secteur privé à travers les banques dans le cadre de la finance inclusive), la coopération décentralisée, les coopérations, les institutions de financement, la mobilisation des financements à travers les différents fonds dont entre autre le fonds vert climat, les différents fonds miniers, les partenaires techniques et financiers, le partenariat public-privé.

Le Burkina Faso est membre du groupe de travail soutien public total au développement durable (TOSSD) depuis 2017 et a participé à la cocréation de cette norme. Le soutien public total au développement durable (TOSSD) est une norme internationale permettant de mesurer l'ensemble des ressources destinées à promouvoir le développement durable dans les pays en développement. Il est conçu pour contrôler toutes les ressources officielles qui affluent vers les pays en développement pour leur développement durable, mais aussi les ressources privées mobilisées par des moyens officiels. Il mesure également les contributions aux biens publics internationaux.

Sur la base des statistiques du TOSSD, la mobilisation des ressources pour le Burkina Faso au regard de la situation sécuritaire est estimée à 5 908 393,00 \$ US de 2019 à 2021. Les ressources sont réparties ainsi qu'il suit : 5 653 506 \$ US, soit 96% pour le pilier 1 (soutien transfrontalier aux pays bénéficiaires) ; 86 064 \$ US (1%) pour le pilier 2 (dépenses mondiale et régionale) et 168 823 \$ US (3%) pour le compte du financement privé mobilisé.

L'essentiel des ressources a été orienté notamment dans le secteur humanitaire, la gouvernance et la société civile, la santé, l'agriculture, la foresterie et la pêche.

Les différents outils, les acteurs impliqués et le mécanisme organisationnel ont permis la mise en œuvre du développement durable à travers le bilan ci-dessous.

3.5. Etat de mise en œuvre du développement durable dans les différents secteurs d'activités selon les trois piliers

La mise en œuvre du développement durable est passée par l'organisation de sessions d'information et de sensibilisation des acteurs dans les 13 régions du pays sur le développement durable et les ODD, une forte production d'outils et d'instruments de planification, de suivi/ évaluation, de gouvernance, financiers, et la mise en place d'un mécanisme organisationnel pour le développement durable. Outre ces actions, plusieurs activités ont été menées dans les différents secteurs dans les trois piliers. Pour une meilleure illustration la démarche est passée par une présentation de la contribution des politiques sectorielles, du Plan d'Action de Stabilisation du Développement (PA-SD) 2023-2025, ainsi que des plans locaux de développement selon les trois piliers du développement durable dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Contribution des politiques sectorielles, le PA-SD, les Plans locaux de développement aux trois dimensions du DD

N°	Politiques sectorielles	Environnement	Économique	Social	Observations
1	Production agro-sylvo-pastorale	Les activités environnementales participent à la gestion durable des ressources naturelles. Mise en œuvre de programmes et projets de mise en œuvre des	La contribution de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie nationale a été prouvée par l'étude IPE 2011. Les productions agricoles vivrières, de rente, l'élevage et les produits laitiers et	Tous les sous-secteurs créent de l'emploi (agriculture, emplois verts etc. Les projets participent à la résilience des communautés	Il y a des risques de pollutions due à la mauvaise utilisation des produits chimiques et des pesticides dans la production agricole, pastorale et sylvicole et la surpêche. Avec l'urgence climatique

N°	Politiques sectorielles	Environnement	Économique	Social	Observations
		conventions en matière d'environnement	sous-produits cuirs et peaux. Contribution des conventions à travers les différents financements des conventions	et participent à la lutte contre la pauvreté.	on constate l'émergence de projets d'adaptation au changement climatiques dans cette politique.
2	Transformations industrielles et artisanales	L'industrie avec la pratique des évaluations environnementales, la RSE L'artisanat a des impacts négatifs sur le prélèvement des ressources naturelles. Energie durable notamment avec l'énergie solaire	Création de richesses et d'emplois et participent fortement à l'économie nationale La finance inclusive.	Création d'emplois	L'industrie commence à s'inscrire dans la transition vers une économie verte inclusive. Les productions artisanales de l'or avec l'utilisation du mercure et du cyanure polluent les eaux et les sols
3	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Habitats durables Système d'alerte précoce Utilisation des TIC dans la gestion de l'environnement Communication Schémas d'aménagement durable du territoire aux différentes échelles	Contribution certaine à l'économie nationale	Les entreprises créent des emplois ;	Ces entreprises commencent à prendre en compte des questions environnementales
4	Commerce et services marchands	Activités ponctuelles lors de la campagne de reboisement	Les banques et établissements financiers participent de plus à la finance inclusive (ST/PIF) et au captage de fonds à travers le fonds vert climat par l'entremise de l'accréditation (cas de Coris Banque)	Création de richesses et d'emplois à travers les différents services ;	
5	Gouvernance administrative et locale	Secteur transversal	Secteur transversal	Secteur transversal : prévention et gestion des conflits communautaires	Intervient dans les trois dimensions du DD. Mais manque de fermeté dans les prises de décision.
6	Gouvernance économique	Le MEFP mobilise des financements étant point focal ODD élabore les	Le MEFP mobilise les financements	Le MEFP assure le paiement des salaires de	Les ressources financières sont insuffisantes par rapport aux

N°	Politiques sectorielles	Environnement	Économique	Social	Observations
		rappports nationaux volontaires sur le DD		tous les fonctionnaires Et lutte contre la corruption met en œuvre les projets d'urgence et sur les filets sociaux .	nombreux défis du DD
7	Santé	Faible participation aux questions d'assainissement.	Les structures privées de santé emploient du personnel et génèrent des revenus.	Santé, nutrition, hygiène, assainissement, nutrition pour leur bien être des populations	La santé a une approche intégrée mais par manque de synergie d'activités les activités par exemple d'assainissement du milieu sont peu réalisées or elles sont la base d'une bonne santé.
8	Environnement, eau et assainissement	Les actions contribuent à la gestion durable des ressources naturelles.	Ce secteur contribue fortement à l'économie nationale à travers les différents programmes et projets, les taxes et les fonds mobilisées dans les conventions et les différents programmes et projets.	Le secteur contribue à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la création d'emplois verts.	Le secteur bien que vital est menacé par les impacts de la croissance démographique et des déplacés internes sur les ressources et le cadre de vie.
9	Défense et sécurité	Participe à la protection des ressources naturelles (plans d'eaux, forêts, et sites miniers) qui sont des refuges des groupes terroristes	Ce secteur ne contribue pas au volet économique du développement durable	Assure la sécurité des populations, de leurs biens et du territoire et mène des activités sociales comme la santé.	Au regard de la crise sécuritaire et humanitaire le secteur appuie tous les acteurs pour leur sécurité dans leurs activités économiques et sociales.
10	Culture, sports et loisirs	Le tourisme constitue un secteur porteur pour la transition vers une économie verte inclusive.	Ces activités créent des richesses pour les acteurs impliqués.	La culture contribue à la préservation et valorisation du patrimoine culturel du pays. Le sport participe à la santé de la population	Le tourisme génère beaucoup de ressources en utilisant comme support les ressources naturelles.
11	Travail, emploi et protection sociale	Peu d'activités de Prévention et gestion des	Contribuent à travers les revenus à la création de richesses	Les nouvelles dispositions sur l'assurance maladie universelle, la	Cette politique intègre également les questions de genre et de jeunesse.

N°	Politiques sectorielles	Environnement	Économique	Social	Observations
		catastrophes naturelles		carte de personnes handicapées, les immatriculations du privé à la caisse de sécurité sociale. Les différents fonds au profit des jeunes et des femmes	
12	Justice et droits humains	La justice environnementale qui est embryonnaire	Pas de contribution financière	Participe à la justice sociale, gage d'une bonne cohésion sociale et protège les droits humains	
13	Education formation	Les établissements pratiquant l'éducation environnementale contribuent fortement au DD	Les structures privées contribuent à la création de richesses et d'emplois	Participe à l'éducation et à la formation des citoyens dans tous les domaines du développement	
14	Recherche et innovation	Innovations dans la gestion durable des ressources naturelles au profit des producteurs. La conservation des récoltes, des eaux et du sol, espèces à croissance rapide, semences améliorées etc.	Mène de recherches sur la finance inclusive, la gestion de l'économie.	Détermine les causes sociales de l'accès des populations à certains biens et ressources. Ceci aide à la promotion de l'approche inclusive.	Un secteur transversal qui intervient dans les trois piliers du développement durable
15	PA-SD	La sécurité est assurée au niveau des formations forestières et des sites miniers.	Des activités génératrices de revenus (tissage, maraichage).	Beaucoup d'activités sont menées en faveurs des personnes déplacées internes sur la santé, l'agriculture, les activités génératrices de revenus	Au regard du caractère transversal et de la situation sécuritaire, le plan est centré sur la sécurité et le volet social

N°	Politiques sectorielles	Environnement	Économique	Social	Observations
16	PCD et PRD	Beaucoup d'activités en matière de production, d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité etc.	La contribution des collectivités demeure faible	A travers les compétences transférées beaucoup d'actions sont menées.	C'est le niveau de réalisation des activités pratiques de développement durable

Source : Consultant, 2023

Toutes les politiques sectorielles ont contribué à des degrés divers à la mise en œuvre du développement durable. Il faudrait comprendre que l'efficacité du développement durable suppose une synergie d'actions dans les trois piliers et parfois un arbitrage. Chaque département ministériel à travers les différentes politiques, a ses missions et attributions qu'il doit exécuter. Toutefois, on constate un manque de synergie d'actions ne permettant pas d'atteindre toujours la durabilité. Seulement les politiques Agro-sylvo-pastorale, Environnement-eau-assainissement, Gouvernance administrative et locale, Gouvernance de l'économie, Recherche et innovation couvrent les trois piliers du développement durable.

La contribution des autres politiques sectorielles couvre deux piliers du développement durable.

Cette analyse n'a pas pu intégrer toutes les activités ni les contributions financières chiffrées. Toutefois elle met en lumière la nécessité de la sensibilisation, le renforcement des capacités et une concertation des acteurs pour une synergie d'actions dans la réalisation des activités. Les actions ayant conforté la mise en œuvre du développement durable et des ODD sont la connaissance des acteurs au niveau des acteurs interrogés.

3.6. Bilan des actions menées dans les trois piliers de 2012 à 2022

3.6.1. Pilier environnemental

La période a été marquée par la production de nombreux outils et instruments (GEDD 2^{ème} édition 2022) qui ont permis la réalisation de plusieurs actions et activités avec l'appui des partenaires techniques et financiers à travers différents programmes et projets de développement. Les actions concernent les activités menées par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, les services techniques partenaires, les ONG et associations, les collectivités territoriales, les Organisations de la Société Civile.

Les principales activités sont présentées ci-dessous. Selon les données de l'annuaire statistiques de l'environnement 2022 et du rapport national volontaire 2022.

- **la récupération des terres dégradées** : la superficie totale récupérée est en évolution, passant de 10 500 ha en 2015 à 44 500 ha en 2022 ;
- **le reboisement** a permis de mettre en terre pendant la décennie environ 60 000 000 de plants. Cependant les taux de survie demeurent faibles et sont estimés à 25% ;
- **l'aménagement des forêts et gestion de la faune** : les superficies forestières sont en diminution continue, passant de 7 716 600 ha en 1990 (28,2% du territoire national) à 6 216 400 ha en 2020 (22,72% du territoire national), soit une perte de 1 500 200 ha en l'espace de 30 ans

(une baisse annuelle moyenne d'environ 0,72%). Les actions menées ont permis une augmentation du nombre de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) qui est passé de 91 en 2015 à 104 en 2018 ; une augmentation des aires de protection faunique sous aménagement qui sont passés de 40% en 2015 à 75% en 2018, soit une hausse de 87,50% et un accroissement des zones humides classées RAMSAR, qui est passé de 15 sites en 2015 à 25 sites en 2022 ;

- **la Pêche** : la production totale est passée de 62 184 tonnes en 2013 et 163603 tonnes en 2022. Malgré ses bonnes performances on note un déficit car les importations vont de 82884 tonnes en 2013 à 195019 tonnes en 2022 donnant ainsi une offre nationale de 709 tonnes ;
- **la gestion des déchets** : la quantité de déchets collectés est dans une tendance haussière. Elle est passée de 322 315 tonnes à 481 300 tonnes entre 2015 et 2022. Le pourcentage des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion de déchets solides est passé de 17,94% en 2014, à 22,29% en 2016 et à 23,14% en 2018. Malgré ses efforts la gestion des déchets demeure très préoccupante ;
- **l'éducation environnementale** : elle est mise en œuvre par les différents acteurs aux différents niveaux dont dans les différents ordres d'enseignement , quelques universités , les écoles et centres de formations professionnelles. Il est mis en place des cellules environnementales dans certains départements ministériels ainsi que dans le secteur privé. On enregistre également des clubs écologiques dans certaines écoles et quelques universités
- **l'évaluation Environnementale selon l'annuaire statistique de l'ANEVE 2022**: sa conduite est en forte progression. Ainsi on a dénombré de façon croissante au niveau des arrêtés de faisabilité délivrés 49 en 2016 et 286 en 2022 et 23 arrêtés de conformités délivrées en 2016 et 359 en 2022. Ce qui traduit un engagement des promoteurs de se conformer à la réglementation et qui participe à des productions propres dans une dynamique de durabilité ;
- **la radioprotection et sureté nucléaire selon l'annuaire statistique de l'environnement 2022**: de nombreux progrès sont également enregistrés sur le plan législatif et réglementaire. On dénombre 5 guides de bonnes pratiques et un protocole d'accord, 30 autorisations délivrées et au niveau des inspections réalisées 95 % en moyenne dans le secteur médical ;
- **la promotion de l'économie verte** : la synergie d'actions entre les projets IPE/ Burkina (2012-2018), SWICH Africa Green (2015-2018) et PAGE (2014-2021), ont favorisé la promotion de l'économie verte inclusive à travers la préparation du pays de la transition vers une économie verte inclusive (2017-2020) qui a identifié les secteurs porteurs, le renforcement des capacités des responsables des programmes budgétaires de cinq ministères, la mise en place de l'Institut Mondiale pour la Croissance Verte (GGGI)/ Burkina en 2019, l'organisation de l'académie verte, la transformation en cours de villages en éco-villages dont 71 de 2019 à 2021. Quant à la promotion et la valorisation des produits forestiers non ligneux (**Annuaire statistique des PFNL 2019-2020**) il emploie 110 540 acteurs dont 95820 individus et 14720 associations comprenant 23% d'hommes et 76, 7% de femmes. Le chiffre d'affaires généré par la vente des produits et par types d'acteurs était en 2018 pour les individus 171 982 826 FCFA et 71 244 922 F CFA.

- **la prévention et gestion des catastrophes naturelles et technologiques**(*l'annuaire statistiques de l'environnement et de l'eau (2022),*) : les catastrophes naturelles qui sévissent depuis des décennies et amplifiées avec les changements climatiques sont les inondations, les sécheresses, les vents violents, les épidémies et les pandémies, les épizooties (grippes aviaires). Les différentes victimes des inondations et des vents violents ont été pris en charge par le SP/ CONASUR. Sur la période 2013-2022 a observé en 2013 au niveau des inondations, 11290 victimes dont 677 femmes et 4513 hommes pris en charge et en 2022, 17074 victimes dont 9129 femmes et 7945 hommes qui ont tous été pris en charge. Les catastrophes technologiques sont en croissance notamment au niveau de la circulation, surtout des mines artisanales et industrielles ;

- **les ressources partagées transfrontalières.**

Les différents Etats ont mis en place des institutions et des mécanismes de gestion durable des ressources partagées des ressources naturelles. On peut citer le complexe W Arly Pendjari(WAP) , l'autorité du bassin de la Volta(ABV), l'autorité du bassin du Niger(ABN), la Comoé avec la Cote d'ivoire etc.

- **L'évolution des dépenses en environnement selon l'annuaire statistique de l'environnement 2022** : de 2016 à 2020, les dépenses sont passées de 11 209 210 milliards de FCFA à 18 369 487 milliards de FCFA. Cette évolution relative montre une augmentation du personnel et le développement des infrastructures. Ces dépenses sont en deçà des défis à relever.

Conclusion sur le pilier environnemental

Il y a toujours eu un engagement fort à travers une forte volonté politique par l'adoption de politiques et des dispositions législatives et réglementaires. Toutes ces initiatives ont été confortées par le programmes présidentiel à savoir : 2000 écovillages, et le programme national bio digesteur., la journée de l'arbre. etc. Un engagement des acteurs à travers entre autres la pratique de plus en plus grande des évaluations environnementales, la valorisation des produits forestiers non ligneux qui participent fortement à la création de richesses contribuant efficacement à la lutte contre la pauvreté. La majorité des financements des projets et programmes dépendent de l'extérieur. Le pilier souffre d'une insuffisance de financements au regard des nombreux défis à relever aggravés par la crise climatique. Par ailleurs toutes ces actions ont été réduites ou interrompues à cause du terrorisme car ces zones étaient inaccessibles par les agents d'encadrement ainsi que les producteurs qui ont été contraintes de se déplacer.

Malgré ces contraintes tous les acteurs sont unanimes de la nécessité absolue de protéger et de gérer durablement les ressources naturelles et l'environnement.

3.6.2. Pilier social

La structure de la population engendre un rapport de dépendance élevé et induit une demande sociale croissante. Face à cette situation les principales activités menées et confortées par les programmes présidentiels sont déclinées ci-après.

- **Lutte contre la pauvreté**

Le niveau de pauvreté demeure toujours très élevé au Burkina Faso. Selon les données de l'EHCVM 2018, sur cinq personnes, deux sont pauvres (41,4% de la population) car elles dépensent annuellement, chacune, moins de 194 629 FCFA en consommation alimentaire, en éducation, en santé,

etc. En 2022, (EHCVM 2022), le taux de pauvreté est 43,2% et les dépenses se situent à 247 862 FCFA. Pour faire face à cette situation quelques projets sont mis en œuvre. On peut citer : le Projet filets sociaux « Burkinnaong saya », du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF), du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL), du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) et des pôles de croissance.

Des actions fortes sont menées en faveur des personnes vulnérables : femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes, les veuves et orphelins, et sur l'accès aux services sociaux de base de toutes les couches sociales à travers la mise en œuvre de programmes spécifiques : les programmes présidentiels, les différents fonds etc.

- **Nutrition**

La situation nutritionnelle est caractérisée par une persistance de la malnutrition sous toutes ses formes même si la tendance était à la baisse de 2009 à 2019. En effet, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est en baisse de 27%, passant de 43% en 2003 à 35% en 2010 et à 23% en 2021. La même tendance est observée en ce qui concerne la prévalence de l'émaciation (21% en 2003 à 16% en 2010 et à 11% en 2021).

Selon les résultats de l'enquête SMART (2022), quatre provinces du Burkina Faso affichaient des prévalences au-dessus du seuil d'alerte OMS (10%) pour la malnutrition aiguë : Ziro (10,6%) ; Sanguié (10,4%) ; Ouhritenga (10,5%) et Passoré (10,3%). Pour le retard de croissance, la province du Kourwéogo a enregistré une prévalence de 37,7% (supérieure au seuil d'alerte OMS (30%) (UNICEF/Burkina 2022). Une mesure forte pour faire face à la situation est le programme présidentiel : « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ».

- **Santé**

La situation sanitaire (selon l'annuaire statistique de la santé 2021) s'est améliorée ces dernières années avec la baisse de la mortalité maternelle, de la mortalité infanto-juvénile et de l'amélioration de la prise en charge de la malnutrition et l'accès aux services de santé. Les principales maladies en santé publique sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition, les maladies diarrhéiques, le VIH/Sida, les IST, la tuberculose, la lèpre et les maladies tropicales négligées.

La crise de la pandémie de COVID-19 démarré depuis mars 2020. A la date du 02 avril 2023, le pays a enregistré 22 115 cas confirmés dont 21 757 guérisons et 396 décès.

Malgré ses efforts le paludisme constitue un problème majeur de santé publique au Burkina Faso (déclaration du ministre de la santé le 25 avril lors de la journée mondiale de lutte contre le paludisme). Au niveau mondial, le Burkina Faso fait partie des dix pays les plus touchés par le paludisme (3,4 % des cas et 3,2 % des décès dans le monde en 2020). Le paludisme est à l'origine de 43 % des consultations médicales et de 22 % des décès. En 2020, le pays représentait environ 7 % du nombre total de cas de paludisme en Afrique de l'Ouest. Pour l'année 2022, ce sont plus de 11 656 765 cas qui ont été enregistrés, dont 539 488 cas graves. Le nombre de décès occasionné par cette maladie pour la seule année de 2022 est de 4 243. Face à cette situation, plusieurs mesures sont prises dont l'administration du vaccin en 2024.

- **Education**

On distingue ici les enseignements primaires, secondaires, supérieurs et l’alphabétisation.

Au niveau des enseignements primaire, secondaire et supérieur. Sur la période 2015-2018, l’éducation a connu des améliorations continues avec cependant des disparités observées suivant le sexe, le milieu de résidence et la région.

Le taux brut de scolarisation (selon l’annuaire statistique du MENAPLN 2020-2021) au primaire est passé de l’année scolaire 2012-2013 de 92,8% à en 2022, avec un taux d’achèvement passant de 59,5% en 2012 à 60,3% en 2021. Le nombre d’écoles est passé de 12394 à 14864.

Le nombre d’étudiants est passé de 117 725 en 2018 à 203 936 en 2022. Ils répartissent dans 184 universités dans les différentes régions du pays.

Le taux d’admission au Baccalauréat (selon l’annuaire statistique du MESI 2020-2021) était de 39,3 en 2017, 40,9 en 2018 ; 36,8 en 2019 ; 38,1 en 2020 et 34,1 en 2021.

L’achèvement des différents cycles de l’enseignement a connu une amélioration sur la période 2015-2022. De façon globale, une tendance haussière est observée dans l’achèvement des cycles primaire, post-primaire et secondaire sur la période.

Au niveau de l’alphabétisation. Le niveau d’alphabétisation enregistre des avancées mais reste faible chez les femmes et en milieu rural. En 2014, le taux d’alphabétisation était de 44,3% pour les hommes contre seulement 26,1% pour les femmes et de 23,0% en milieu rural contre 64,0% en milieu urbain.

La crise sécuritaire et la COVID-19 ont eu un impact négatif majeur sur le système éducatif (rapport national volontaire 2022). Les attaques ont affecté les étudiants et le personnel, le ralentissement des activités pédagogiques dans certaines villes, la fermeture de nombreuses structures éducatives. Ainsi, au 31 décembre 2022, il a été dénombré 6 253 structures éducatives fermées, soit 23,88% des structures éducatives du pays. Ces fermetures ont affecté 1076 155 élèves dont 48,62% de filles et 31 594 enseignants dont 32,06% de femmes. La mise en œuvre de la stratégie nationale d’éducation en situation d’urgence a permis, entre autres, la réinscription dans les établissements d’accueil sur l’ensemble du territoire de 258 516 élèves déplacés internes.

Un soutien financier a permis d’accompagner les candidats déplacés internes aux examens scolaires et 200 bourses d’études ont été accordées aux étudiants déplacés internes, au titre de l’année académique 2022-2023.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour une éducation efficace et inclusive, on peut citer : la création de la télévision éducative, des lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, de lycées professionnels dans toutes les 13 régions et des Collèges d’enseignement et de formation techniques et professionnels (CEFTP) dans les 45 provinces, de l’université virtuelle, de l’École polytechnique de Ouagadougou, des universités et des centres universitaires dans les 13 régions.

- **Egalité des sexes et autonomisation des Femmes**

Une mesure forte également adoptée est la Budgétisation sensible au genre et aux droits de l’enfant dans la planification de l’action publique qui participe à la réduction des discriminations et favorise l’égalité de genre.

- **Accès à l’eau et à l’assainissement** Le droit d’accès à l’eau potable et à l’assainissement est reconnu comme un droit fondamental et a été constitutionnalisé en 2015.

Au niveau de l'accès à l'eau potable. Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est passé de 70,1% en 2014 à 76,2% en 2021. (Selon l'annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement 2021 et le rapport national volontaire 2022). On note des disparités en milieu urbain et rural. En milieu rural le taux d'accès est passé de 63% en 2012 à 69,5% en 2021. En milieu urbain, le taux d'accès est passé de 83% en 2012 à 91,5% en 2021.

Pour ce qui est de l'accès à l'assainissement, le taux d'accès national à l'assainissement a connu une amélioration continue, passant de 18,0% à 27,5% de 2015 à 2022(rapport national volontaire, 2022). En milieu rural, il a évolué de 12,0% à 21,9% et en milieu urbain, de 34,0% à 40,8%. Les progrès réalisés pour l'accès à l'assainissement sont en partie tributaires des ouvrages d'assainissement réalisés et des actions menées en vue de la Fin de la défécation à l'air libre (FDAL). Les ouvrages réalisés ont permis de faire passer la proportion des villages déclarés FDAL de 20,4% (1 072 villages) en 2020 à 20,6% en 2021. Malgré l'évolution positive constatée, l'accès à l'assainissement reste toujours très faible au plan national et plus particulièrement en milieu rural.

- **Energie (selon le rapport national volontaire 2022)**

Face à l'augmentation de la demande de 13% en moyenne depuis 2012, la SONABEL s'est orientée vers l'importation et le mix énergétique. Le nombre de localités électrifiées de 2012 à 2021 est passé de 39 à 160. Les installations privées ont permis l'augmentation de la proportion de population ayant accès à l'électricité à 46,4% en 2018 dont 77,5% en milieu urbain et de 34,3% en rural. L'accessibilité à l'électricité notamment en milieu rural a été renforcée par la réduction de 50% du kit solaire de type Solar home system (SHS) au profit des ménages vulnérables.

Dans une dynamique de production d'énergie propre et durable l'ANEREE et l'ABER ont fait des réalisations solaires et vulgariser des kits solaires photovoltaïques de l'ordre de 300 Wc à 3,2 KWc sur l'ensemble du territoire grâce au Projet « Back up solaire ». Outre ces productions par la SONABEL et ses partenaires, des initiatives telles que le programme national bio digesteur qui accompagne les habitants des zones rurales pour un accès à l'énergie durable à partir des produits du terroir.

- **Emploi et travail décent**

Le taux de chômage au Burkina Faso, au sens du Bureau international du travail (BIT), est relativement bas. Ce taux était de 1,2% en 2018 (EHCVM 2018) contre 1,4% en 2021 (EHCVM 2021),. La tranche d'âge la plus touchée par le chômage est celle des 25 à 34 ans avec un taux. Pour faire face à cette situation des mesures fortes sont prises à travers le ministère chargé de la jeunesse et de la femme par la mise en place de différents fonds.

- **Habitat**

Le taux d'urbanisation a connu une augmentation passant de 22,7% en 2006 à 26,1% en 2019. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins restent les plus urbanisées avec respectivement 79,7% et 45,8% de taux d'urbanisation. Ces deux régions concentrent à elles seules près de deux tiers de la population urbaine (64,2%) du pays avec les contraintes de logements, d'accès à l'eau et à l'assainissement, à la sécurité etc. Pour faire face à la situation les principales actions et stratégies mises en œuvre par le Gouvernement ont consisté entre autres à la construction de 5790 logements décents au profit des ménages dans le cadre du Programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques (PNCL), l'appui de 100 ménages à l'auto-construction.

Conclusion sur le pilier social

Quant au volet social, un bond qualitatif et quantitatif a été observé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans le domaine de la santé et de l'éducation. Toutes ces initiatives ont été confortées par le programmes présidentiel à savoir : la gratuité des soins pour les enfants de zéro à 5 ans ; un repas par jour pour chaque enfant scolarisé, le programme, 200 000 tonnes de riz à l'horizon 2025, la subvention des engrais l'accès des femmes à 30% des terres. Malgré cela on note une persistance de la pauvreté aggravée par la crise sanitaire (COVID 19), les attaques terroristes qui ont entraîné la mort d'enseignants, des agents de santé, la fermeture d'écoles et de centre de santé ainsi que le déplacement de nombreux élèves et étudiants qui ont été relocalisés. Cette situation a contribué à développer le télé enseignement.

3.6.3. Pilier économique

L'économie du Burkina Faso a été marquée de 2012 à 2022 par une croissance oscillante entre 6,5% en 2012 à 1,8% en 2022. Cette croissance a été imprimée respectivement par le secteur tertiaire, secondaire et primaire (voir tableaux ci-dessous)

Le PIB nominal s'est établi à 12 507,0 milliards de FCFA en 2022 contre 11 251,6 milliards de FCFA en 2021. Les ressources du produit intérieur brut (PIB)

L'activité économique a enregistré une croissance de 3,0% en 2022 contre 6,5% en 2021. Cette croissance est tirée par les secteurs primaire (+8,7%) et tertiaire (+6,6%). Quant à l'activité dans le secteur secondaire, elle a décliné à 6,1% contre une hausse de 8,3% en 2021.

Tableaux 3 : Evolution du PIB de 2012 à 2022 et comptes nationaux

PIB - Présentation des Comptes Nationaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	réa.	réa.	réa.	réa.	réa.	réa.	réa.	est.	est.	est.	est.
Secteur primaire	8,5%	6,2%	4,4%	-3,2%	4,2%	-0,2%	8,6%	-0,9%	6,3%	-6,9%	10,9%
Secteur secondaire	-1,7%	4,6%	10,4%	6,5%	5,0%	5,9%	9,5%	6,9%	6,9%	7,6%	-9,6%
Secteur tertiaire	8,6%	5,4%	5,1%	4,8%	6,7%	6,2%	5,1%	8,8%	-2,5%	12,7%	6,3%
Total	5,4%	5,4%	6,3%	3,2%	5,6%	4,6%	7,1%	6,0%	2,1%	6,9%	2,1%
Impôts et taxes nets sur les produits	18,6%	9,7%	12,3%	7,7%	9,3%	21,6%	2,0%	0,9%	-0,1%	6,3%	-1,4%
Produit Intérieur Brut	6,5%	5,8%	4,3%	3,9%	6,0%	6,2%	6,6%	5,5%	1,9%	6,9%	1,8%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	<i>réal.</i>	<i>réal.</i>	<i>réal.</i>	<i>réal.</i>	<i>réal.</i>	<i>réal.</i>	<i>est.</i>	<i>est.</i>	<i>est.</i>	<i>proj.</i>	<i>proj.</i>
Secteur réel											
PIB nominal (milliards de FCFA)	6413,1	6 640,1	6 884,5	6 995,3	7 605,1	8 191,3	8 826,1	9 483,6	10 395,2	11 086,6	11 969,5
Taux de croissance du PIB réel	6,5%	5,8%	4,3%	3,9%	6,0%	6,2%	6,6%	5,5%	1,9%	6,9%	1,8%
Variation sectorielle											
<i>Primaire</i>	8,5%	6,2%	4,4%	-3,2%	4,2%	-0,2%	8,6%	-0,9%	6,3%	-6,9%	10,9%
<i>Secondaire</i>	-1,7%	4,6%	10,4%	6,5%	5,0%	5,9%	9,5%	6,9%	6,9%	7,6%	-9,6%
<i>Tertiaire</i>	8,6%	5,4%	5,1%	4,8%	6,7%	6,2%	5,1%	8,8%	-2,5%	12,7%	6,3%
Inflation			-0,3%	0,9%	0,4%	1,5%	2,0%	-3,2%	1,9%	3,9%	14,1%
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Finances publiques (en milliards de FCFA)											
Recettes	1 226,5	1 370,7	1 244,3	1 182,5	1 306,0	1 570,2	1 699,9	1 832,1	1 939,3	2 189,1	2 505,7
Recettes fiscales	859,1	940,8	861,5	871,3	989,6	1 253,5	1 349,7	1 419,2	1 370,3	1 705,8	2 039,0
Autres Recettes	89,9	105,5	107,0	81,4	134,3	122,3	135,1	278,6	265,7	223,0	203,6
Dons	277,5	324,4	275,8	229,8	182,0	194,3	215,1	134,3	303,3	260,2	263,1
Balance des paiements (BDP) en milliards de FCFA											
Exportations			1 362,3	1 397,7	1 676,4	2 028,5	2 196,4	2 301,3	2 843,3	3 148,8	3 312,2
Importations			1 770,3	1 815,1	1 984,2	2 257,9	2 442,9	2 432,6	2 323,4	2 530,9	3 317,4
Balance des biens et services			-831,2	-876,2	-779,2	-747,9	-364,1	-325,5	184,6	221,1	-590,7
Balance transactions courantes (BTC)			-772,6	-804,1	-769,9	-746,8	-369,3	-306,9	269,3	42,8	-971,6
Solde Global de la BDP			-132,9	283,6	239,4	247,0	116,3	67,4	470,8	648,7	-666,7
Principaux agrégats de la BDP en pourcentage du PIB											
Exportations			19,8%	20,0%	22,0%	24,8%	24,9%	24,3%	27,4%	28,4%	27,7%
Importations			25,7%	25,9%	26,1%	27,6%	27,7%	25,7%	22,4%	22,8%	27,7%
Balance commerciale			-12,1%	-12,5%	-10,2%	-9,1%	-4,1%	-3,4%	1,8%	2,0%	-4,9%
Balance transactions courantes (BTC)			-11,2%	-11,5%	-10,1%	-9,1%	-4,2%	-3,2%	2,6%	0,4%	-8,1%
Solde global			-1,9%	4,1%	3,1%	3,0%	1,3%	0,7%	4,5%	5,9%	-5,6%

Données de la DGEP décembre 2023

- **Echanges commerciaux extérieurs**

L'évolution des exportations selon la classification par grandes catégories économiques (en milliards FCFA) en 2012 était de 1111,507 et est passé à 2794,7 en 2021. Quant aux importations, elles ont connu une évolution selon la classification par grandes catégories économiques en passant de 1747,2 milliards de FCFA en 2012 et à 2564,5 milliards de F CFA en 2021.

- **Inflation annuelle moyenne**

Elle est ressortie à 14,1% à fin décembre 2022, largement au-dessus de la norme communautaire de 5% au maximum après 3,9% en 2021. Cette tension inflationniste est imputable principalement au renchérissement des prix des produits alimentaires (+23,4%), dont les produits locaux qui ont enregistré

une hausse de 17,8% à fin décembre 2022. Quant à l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire l'inflation hors produits frais et produits énergétiques, elle s'est située à 4,4%.

- **Finances publiques**

Les recettes ont été mobilisées à hauteur de 2 505,7 milliards de FCFA en 2022 contre 2 189,0 milliards de FCFA en 2021, en hausse de 316,7 milliards de FCFA (+14,5%). Cet accroissement est dû exclusivement à la hausse des recettes fiscales de 333,2 milliards de FCFA (+19,5%) et des « dons » (+1,1%) ; les « autres recettes » s'étant contractées de 8,7%.

- **Commerce extérieur**

Excédent commercial de 193,6 milliards de FCFA en 2021, la balance commerciale a enregistré un déficit de 674,1 milliards en 2022. Cette évolution résulte d'une progression des importations plus importante que celle des exportations.

- **Suivi des indicateurs macro-économiques**

La mobilisation des ressources constituées de recettes propres et de dons a enregistré une tendance haussière sur la période 2012 à 2022. On est passé de 1226,5 milliards en 2012 avec une baisse en 2015 (1182,5 milliards) à une hausse 1306 milliards en 2016 à 2505,7 milliards en 2022 . En dépit de cette croissance observée, on note une persistance de la pauvreté qui touche encore plus de 4 personnes sur 10 (43,2, %) au niveau national, selon les résultats de l'EHCVM 2022 et un accroissement des inégalités.

Le système financier national est en pleine expansion. En effet 16 banques et 4 établissements financiers ont été enregistrés en 2022 contre 13 banques et 4 établissements financiers en 2016, une bonne politique de promotion de la finance inclusive au niveau des différents établissements financiers, un taux de bancarisation qui est passé de 37,9% à 43,3% entre 2015 et 2018. Toutefois, en 2019 et 2022, il y a eu une baisse du taux de bancarisation élargie, du fait de la fermeture de nombreux points de service suite aux attaques terroristes. Malgré cette situation l'économie a été résiliente entre 2015 et 2022 malgré la crise sécuritaire au niveau national, la pandémie de COVID-19 et la crise Russo-Ukrainienne.

- **Production minière (selon les données du rapport ITIE 2022)**

La production minière (artisanale et industrielle) dominée par l'or a connu une forte progression de 33,3 tonnes en 2013 à 67,13 tonnes en 2021 et 58,159 tonnes en 2022. Au 31 décembre 2022, le Burkina Faso disposait de quatorze mines industrielles avec une production de 57, 674 tonnes. La contribution du secteur était de 430,916 milliards de FCFA en 2021 au budget de l'Etat et 540,984 milliards de FCFA en 2022, soit une augmentation de 110,068 milliards de F CFA en valeur absolue.

- **Agriculture**

Des mesures fortes ont été prises par le Gouvernement pour accélérer la transformation structurelle de l'agriculture afin d'impacter efficacement la situation alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit de l'initiative présidentielle « produire un million de tonnes de riz paddy d'ici à 2021 » qui a pour objectif principal d'assurer au pays une autosuffisance alimentaire en riz, de limiter les importations estimées à 500 000 tonnes par an et de créer des emplois sur toute la chaîne de valeur. A cela s'ajoute l'équipement des producteurs en intrants et matériels agricoles de qualité et l'initiative présidentielle « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour » pour améliorer les cantines scolaires.

- **Culture et tourisme**

La part de l'industrie touristique dans le PIB qui est estimée à 3,5% du (PIB) du Burkina est l'un des secteurs les plus durement touchés par les crises sanitaire et sécuritaire qui ont entraîné la fermeture de beaucoup de sites. A l'instar du tourisme, la culture a reçu un choc avec le COVID 19 et la crise sécuritaire qui n'ont pas permis l'organisation des grands événements tels la Semaine nationale de la Culture (SNC), le Salon International de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO).

- **Routes**

Le réseau routier bitumé est passé de 3 146,0 km en 2012 à 3 756,0 en 2019. Les efforts fournis à partir de 2019 ont permis d'améliorer l'état des infrastructures avec une proportion de route en bon état qui passe de 8,63% en 2019 à 25% en 2021. Aussi, la proportion des pistes rurales aménagées s'est améliorée, passant de 28,94% en 2016 à 35,53% en 2021.

- **Industrie**

La contribution du secteur secondaire dans la formation du PIB s'est améliorée en passant de 24,9% en 2016 à 27,6% en 2021, avec une contribution moyenne de 26%. Ce résultat s'explique par les performances enregistrées dans l'industrie extractive portée par une amélioration continue de la production industrielle d'or. Les autres secteurs transversaux contribuant à l'économie nationale sont principalement la recherche scientifique, les technologies de l'information et de la communication,

- **Recherche scientifique**

Le nombre de technologies générées au profit de la production a évolué de 520 en 2016 à 1 850 en 2020 et le nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie est passé de 162 en 2016 à 274 en 2020.

- **Technologies de l'information et de la communication**

Selon les données de l'INSD 2022, dans le domaine des technologies de l'information, il y a une amélioration de la connectivité due à la bande passante qui s'est établie à 117,66 Gbps en 2021 contre 39,3 Gbps en 2018. Le taux de pénétration à l'internet est passé de 29,18% en 2018 à 60,9% en 2021. Les couvertures du territoire en 3G et en 4G sont passées de 25,8% à 31,70% et de 11,4% à 14,40% respectivement en 2019 et en 2021.

Au niveau de la téléphonie mobile on compte de 2012 à 2022, trois opérateurs économiques avec un nombre d'abonnés croissants. Ainsi en 2012 on comptait 9 976 105 abonnés et 24 708 389 en 2021.

Dans le domaine de la communication, le paysage médiatique s'est beaucoup développé au cours de cette décennie. Ainsi on dénombre sur le plan audiovisuel 146 médias en 2012, et 170 en 2021. Au niveau des radios on est passé de 153 radios en 2015 à 170 radios en 2021. Au niveau de la presse écrite on comptait 60 en 2015 et 91 en 2021. Quant à la presse en ligne elle est passée de 25 en 2015 à 133 en 2021.

Tous ces supports sont favorables à la réalisation d'outils et supports de communication pour le changement en matière de développement durable. Les médias publics et privés et en lignes réalisent déjà des activités en faveur du DD qu'il convient d'encourager et encadrer pour une efficacité des interventions.

- **Gouvernance**

La promotion de la bonne gouvernance constitue un point de passage obligé pour entre autres un bon fonctionnement des institutions, une participation active et inclusive des citoyens au développement du pays dans une dynamique de durabilité. Ainsi des moyens adéquats doivent être mis à la disposition des différentes institutions pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles. Des décisions idoines devraient accompagner les actions des structures de contrôle comme l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la corruption. (ASCE-LC) et de la Cour des comptes (CC).

En matière de gouvernance du développement durable, on peut retenir essentiellement :

A l'échelle internationale. Il existe d'importantes rencontres internationales en matière de développement durable. Ce sont notamment les Conférences des Parties (COP) pour discuter des Accords Multilatéraux sur l'environnement, les réunions internationales sur l'économie verte et les modes de consommation et de production durables (MCPD). Le Burkina Faso participe également aux sessions de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE), au Forum Régional Africain sur le DD ainsi qu'au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), plate-forme centrale des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le DD et des ODD. A ce niveau le Burkina Faso a présenté deux rapports nationaux volontaires (2016-2018) et 2016-2022).

Au niveau régional : La gouvernance du développement durable est partagée dans le cadre d'organisations sous régionales, voire régionales, auxquelles le pays a adhéré. Ainsi le pays participe aux activités de l'Union Africaine (UA) , de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) , l'Autorité du développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG) ., des Autorités du Bassin de la Volta, et du Bassin du Niger.

Au niveau national : La mise en œuvre du développement durables exige la participation de tous les acteurs à tous les niveaux, l'élaboration du rapport périodique sur l'état de l'environnement, la reddition des comptes, le suivi/ évaluation et le renforcement des capacités.

- **la concertation et la participation** des acteurs à tous les niveaux qui reposent sur les différents cadres de concertations dont la Conférence du Conseil National pour le Développement Durable (CONADD) .Outre la CONADD, on peut citer d'autres cadres de concertations comme le Comité national de pilotage du PNDES, les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les Cadres régionaux de dialogue (CRD) du PNDES., le Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM), les Cadres de concertation régionaux, les Cadres de concertation provinciaux, les Conseils municipaux, les Conseils villageois de développement (CVD), les journées nationales du paysan ;les sessions du Conseil Economique et Social (CES) ;le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) ;la Conférence Nationale de la Décentralisation etc.
- **L'élaboration d'un rapport périodique sur l'état du développement durable**

Tous les deux (02) ans, un rapport national sur le développement durable doit être produit par le SP/CNDD qui sera soumis à la CONADD. Le CGDD logé au Premier Ministère se prononce sur le rapport national sur le développement durable produit par le SP/CNDD avant sa validation par la CONADD. Au niveau international, le Burkina Faso a l'obligation de soumettre son rapport annuel sur le développement durable au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN).

- **La reddition de comptes**

La CONADD qui se tient tous les deux ans et qui est présidée par le Premier Ministre, est une instance clé de reddition des comptes en matière de développement durable. La reddition des comptes ainsi que l'obligation de produire et de publier le rapport national sur le développement durable relève du Premier ministre à travers le Commissariat Général au Développement Durable qui n'est toujours pas créée. Le processus de reddition des comptes est assuré par le CGDD et l'Autorité Supérieure du Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE/LC) et la Cour des Comptes (CC).

- **Le suivi/évaluation**

Le mécanisme de suivi évaluation qui repose sur celui du PNDES ainsi que sur les critères et indicateurs du développement durable.

- **Le renforcement des capacités.**

Il constitue un point de passage obligé pour l'intériorisation du développement durable et des objectifs du développement durables par tous les acteurs en vue de la mise en œuvre d'activités durables. Ce renforcement des capacités repose essentiellement sur la sensibilisation et la formation sur le DD et les ODD ainsi que sur le mécanisme de suivi/évaluation à partir des indicateurs en vue d'une évaluation objective de la durabilité.

Conclusion sur le pilier économique

L'économie qui repose essentiellement sur l'utilisation des ressources naturelles a connu une évolution significative avec l'or devenu le premier produit d'exportation, plaçant le pays au quatrième rang des pays africains producteurs d'or. Cependant cette performance a été durement touchée à cause de la COVID 19, la crise sécuritaire et humanitaire, aux nombreuses conséquences sur l'approvisionnement du pays par l'extérieur, l'augmentation des prix des produits de grande consommation (locaux et importés) qui impactent davantage la précarité des populations déjà pauvres. Toutefois l'économie est demeurée résiliente à travers la mise en place des de plusieurs reformes dont la diminution du train de vie de l'Etat, la promotion d'activités agropastorales et sylvicoles vitales pour les populations ainsi que des programmes d'urgence pour les zones à haut défi sécuritaire.

Le bilan 2012-2022 reste mitigé malgré sa résilience beaucoup d'actions accompagnées par les partenaires ne s'inscrivent pas dans la durée et s'estompent après le financement extérieur. Par ailleurs les acquis des projets ne sont pas capitalisés ni mis à l'échelle.

IV. ANALYSE DU MECANISME ET DES RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1. Analyse des acquis et des contraintes au niveau central

4.1.1 Outils et prise en compte du développement durable dans les référentiels nationaux

Après l'adoption de l'Agenda 2030, le Burkina Faso s'est engagé à la définition d'un cadre favorable à la mise en œuvre des ODD. Contrairement aux OMD, l'une des innovations portées par les ODD réside dans sa mise en œuvre. Le dispositif de mise en œuvre est bâti sur le nexus « Priorisation-localisation ». En effet, la mise en œuvre des politiques pour atteindre les 17 ODD part des localités pour répondre à des problématiques globales. C'est un réel inversement des modes de gouvernance. Jusqu'à maintenant, les décisions étaient prises à la tête des États et étaient déclinées sur les territoires.

Ainsi, le Burkina Faso, sous le leadership du Ministère de l'Economie, des Finances et de Prospective, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et dans un cadre de partenariat avec les autres ministères, en particulier à travers leur Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), les organisations de la société civile et le secteur privé, les collectivités territoriales, a adopté et mis en œuvre une feuille de route qui a permis de doter le pays d'un profil national ODD. Ce processus de priorisation des cibles ODD qui s'est déroulé d'avril 2016 à octobre 2017 a démarré par un plaidoyer et une communication sur les ODD au niveau central et déconcentré au profit des DGESS, des membres des cadres de concertation au niveau régional et des OSC. Pour l'exercice de priorisation, deux outils ont été utilisés dont (i) Rapid Integrated Assessment (RIA) et (ii) la Grille de priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale (GPC-ODD).

Ainsi, le pays a procédé à la contextualisation des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD). Sur les dix-sept (17) ODD, seulement l'ODD 14 n'a pas fait l'objet de contextualisation en raison de sa définition qui est relative à la conservation et à l'utilisation durable des océans et de leurs ressources. Les seize (16) ODD contextualisés contiennent cent cinquante et neuf (159) cibles assorties de deux cent vingt et neuf (229) indicateurs au niveau international. Dans cette dynamique, quarante-deux (42) cibles ODD ont été retenues comme prioritaires pour le Burkina Faso à même de l'aider à amorcer un développement soutenu à l'horizon 2030.

Ce processus a également abouti à l'arrimage des 16 ODD contextualisés aux axes stratégiques du PNDES I suivi de leur internalisation afin de répondre au défi international et favoriser leur mise en œuvre et la capitalisation. Le même processus a été repris dans la phase 2 du PNDES (2021-2025).

Le tableau 4 ci-dessous présente les résultats de l'analyse FFOM sur les politiques publiques nationales et locales de mise en œuvre des ODD.

Tableau 3: Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités des politiques publiques nationales et locales de mise en œuvre des ODD

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un référentiel national, le PNDES d'où découlent les politiques sectorielles, les stratégies de mise en œuvre • Politiques et stratégies intègrent les principes du développement durable et des ODD • Priorisation et localisation des cibles des DD • Le Burkina Faso a évalué la cohérence et l'alignement du PNDES II 2021-2025 aux ODD à travers l'Outil de planification intégrée et de rapportage (IPRT) avec l'appui de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). L'exercice a permis d'établir un niveau d'alignement global de 69,9% des ODD avec le PNDES II. De façon spécifique, cet alignement est de 94,1% pour les Objectifs, de 63,7% pour les cibles et de 18,5% pour les indicateurs. • Existence d'un profil ODD du Burkina Faso • Existence des CSD et un dispositif de suivi/ Evaluation • Outils disponibles pour une mise en œuvre effective du développement durable et des ODD • Existence ' un cadre de coordination de la mise en œuvre du développement durable et des ODD (SP/CNDD) et DGEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de synergie d'actions • Moyens financiers insuffisants pour faire aux nombreux défis • Indicateurs peu maîtrisés par les acteurs • La tenue non régulière de la conférence du CNDD • La non création du Commissariat général au développement durable ainsi que la mise en place du fonds pour les générations futures • La non mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du plan d'action de la politique nationale du DD • Faiblesse de l'alignement des indicateurs aux ODD (18,5%) • Insuffisance de connaissance sur le DD et les ODD • Méconnaissance du SP/CNDD comme structure de coordination du DD. • Pas de connaissance d'un rapport national sur le DD
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Economie exposée aux chocs naturels et aux crises mondiales • Référentiel national PNDES • Adoption l'agenda 2030 et des ODD • Existence d'un profil national ODD • La budgétisation sensible au genre et à l'enfant ainsi que la budgétisation sensible à l'environnement et au changement climatique en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise sécuritaire • Instabilité politique et institutionnelle • Catastrophes naturelles dues aux changements climatiques

4.1.2. Acteurs et leur degré d'implication

La mise en œuvre réussie du développement durable nécessite une gouvernance efficace qui assure la cohérence des politiques publiques. La gouvernance se préoccupe également des différentes interactions qui permettent d'atteindre un objectif donné. Elle doit inciter tous les acteurs de développement à adhérer aux décisions collectives. Ainsi la participation active des acteurs est à des degrés divers. Le degré de participation dépend de leurs rôles ainsi que de leur pouvoir dans les secteurs d'intervention selon le tableau 5 ci-après.

Tableau 4 : Acteurs et leur degré d'implication

Acteurs	Degré d'implication	Manifestations
Acteurs étatiques qui impulsent la politique	Fort	Pouvoir de décision, de mobilisation des ressources, suivi/évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du DD et des ODD
Autorités coutumières et religieuses	Moyen	Aident à la mobilisation et conseils
Populations locales	Fort	Elles sont actives dans la réalisation des activités sur le terrain.
Société civile	Fort	Dans son rôle de contre-pouvoir et de demande redevabilité a une participation forte car influence les politiques en participant à toutes les étapes de mise en œuvre du DD.
ONG/associations	Fort	Mobilise les ressources financières et les populations à travers l'approche participative. Elles participent à toutes les étapes de mise en œuvre du DD. Par exemple le SPONG dispose des acteurs qui travaillent dans huit groupes thématiques en matière de développement durable.
Partenaires techniques et financiers	Fort ou faible ou moyen	Appui technique et financiers en fonction des possibilités. Ils accompagnent l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques nationales dans des secteurs bien précis.
Personnes vulnérables	Faible ou forte	Peu ou pas associés. Participation est forte dans les programmes et projets spécifiques.
Le secteur privé	Fort ou moyen ou faible	Mobilisation des financements innovants, promotion d'emplois verts et des énergies renouvelables. Parfois ne respecte pas la réglementation sur le plan environnemental, social et économique.

Source : Consultant, 2023

4.1.3. Mécanisme organisationnel

Pour opérationnaliser la mise en œuvre du développement durable, le Burkina Faso s'est doté d'un dispositif organisationnel cohérent.

Afin d'améliorer la démarche d'intervention pour la mise en œuvre du développement durable et des ODD, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces dudit dispositif ont été analysés.

Tableau 5 : forces, les faiblesses, les opportunités et menaces du dispositif organisationnel

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Ministère et d'un Secrétariat Permanent en charge du développement durable • Existence d'un Ministère et d'une Direction Générale en charge des ODD • Engagement politique du gouvernement pour la mise en œuvre du développement durable et des ODD • Existence d'une Loi d'orientation sur le développement durable • Existence d'une politique nationale de développement durable • Existence d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du développement durable et des ODD • Existence de cadres de concertation (CSD, CRD, CONADD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de dispositif spécifique dédié aux ODD • Absence d'une base contraignant la mise en cohérence des Plans locaux de développement au référentiel national de développement • Rôles des collectivités territoriales pas clairement définis dans le référentiel national de développement • Faible diffusion de l'information sur la structure en charge du développement durable • Faible diffusion de l'information sur la structure en charge des ODD • Faible diffusion des outils de mise en œuvre du développement durable et des ODD • Faible diffusion du rapport national sur le développement durable

<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système statistique national formel de suivi des indicateurs ODD • Les organes de mise en œuvre du référentiel national de développement • Existence d'un référentiel national de développement • Prise en compte du développement durable dans les référentiels nationaux de développement et des politiques sectoriels • Arrimage des référentiels nationaux de développement et des politiques sectoriels avec les ODD • Les comités de revue des programmes budgétaires • Existence d'un contrat d'objectifs entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du référentiel national de développement qui est la stratégie nationale de mise en œuvre du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible diffusion du rapport national sur la mise en œuvre des ODD
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et adhésion à l'agenda 2030 des Nations unies • Existence de sources de financement en faveur du développement durable et des ODD • Existence de mécanisme de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du développement durable qui s'adosse à celui du référentiel national de développement • Adoption de la démarche Budget programme au sein de l'administration publique • Existence de plans locaux de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique et institutionnelle • Crise sécuritaire

Source : Consultant, 2023

L'analyse de ce tableau FFOM et des entretiens réalisés auprès des différentes structures du niveau central et des personnes de ressource révèlent du point de vue institutionnel, l'existence d'un Ministère en charge du développement durable et de celui en charge du suivi des ODD. Il s'agit respectivement du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement à travers le SP/CNDD et du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective à travers la Direction Générale des Etudes et de la Planification (DGEP) qui est en charge des ODD au niveau national.

Les entretiens ont montré également, qu'il y a une faible communication sur les structures en charge du développement durable et celle en charge des ODD si bien que certains interviewés.

Nonobstant ces acquis en termes d'efficacité du dispositif organisationnel de mise en œuvre du référentiel national de développement arrimé aux ODD au niveau central, il faut souligner l'absence des faitières des collectivités territoriales telles que l'Association des Régions du Burkina (ARB) et celle des Municipalités du Burkina (AMB) ou des collectivités elles-mêmes dans le dispositif de suivi-évaluation au niveau national qui pourtant constitue le tremplin des décisions stratégiques.

4.1.4. Dispositif de suivi /évaluation

Le dispositif de suivi/ évaluation est cohérent dans son ensemble et découle de la mise du PNDES. Cependant il comporte des insuffisances par rapport aux indicateurs. Les critères et indicateurs du développement durable que devrait produire l'ONDD restent à finaliser.

On note également la tenue non régulière de la CONADD et la non publication périodique du rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (REEB) et du rapport national sur l'état du développement durable.

En termes d'acquis, il convient de noter l'existence d'outils pour la planification et le suivi-évaluation en matière de développement et des ODD mais ces outils sont faiblement diffusés auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre.

4.1.5. Mécanisme de financement

Malgré les importants efforts déployés pour la mise en œuvre du développement durable, l'analyse validée du rapport diagnostic du financement du développement (DFA) montre l'urgence de la mobilisation des ressources pour le financement des ODD. En effet, les besoins de financement de la Politique nationale de développement et pour la concrétisation des ODD apparaissent très élevés. En se basant sur la méthodologie de costing des ODD, l'évaluation des besoins indique que le coût de réalisation des ODD passe de 7 158 milliards de FCFA en 2020 à près de 8 489 milliards de FCFA en 2025 et 9 808 milliards de FCFA en 2030. Il demeure donc un important gap de financement (public et privé, national et international) du développement à combler.

4.2. Perception des acteurs au niveau central de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso

Des questionnaires ont été administrés aux acteurs du niveau central pour recueillir leur perception sur la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. De façon générale le développement durable et les Objectifs du Développement Durable sont connus par ces acteurs. En effet 97,73% (figure 1) connaissent le développement durable et 95,45% (figure 2) ont déjà entendu parler des ODD.

La majorité des interviewés (63,64%) trouve que le bilan de mise en œuvre du développement durable est moyennement satisfaisant (figure 3). En effet, ces personnes fondent leur vision sur certains faits tels que l'obligation des EIE pour la réalisation de certaines infrastructures, la loi sur les sachets plastiques ; les investissements structurants tels que les routes et les barrages ; les reboisements ; l'accompagnement des Organisations Non Gouvernementales par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers ; l'adoption de texte sur le DD ; la réalisation des actions en vue de l'atteinte des ODD et la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles. Elles pensent que la mise en œuvre du développement durable a permis une plus grande représentativité des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap (PVH) dans les sphères décisionnelles.

D'autres le trouvent peu satisfaisant (29,55%) car un il y a eu un contraste entre le discours sur le développement durable et les actions réelles exécutées sur le terrain (figure 3). Le faible engagement des communautés à la base et la crise sécuritaire qui entraînent des fractures sociales et cela ne favorise pas le développement. L'inflation n'est pas de nature à permettre une amélioration des conditions de vie des populations.

Seulement 6,2% des enquêtés pensent à un bilan de mise en œuvre du développement durable satisfaisant.

Tous ces acteurs interviewés sont unanimes quant au fait qu'il y a des défis à relever. Pour cela ils préconisent la prise en compte des groupes spécifiques (jeunes, femmes et personnes vivant avec un handicap) dans les politiques publiques de développement ; l'intégration du développement durable dans tous les agendas (politique et associatif surtout) ; la lutte contre la pollution par la promotion des véhicules à faible émission de CO2 à travers entre autre le développement du transport en commun ; la création d'entreprises de transformation pour promouvoir l'emploi décent pour les jeunes et les femmes ; le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre l'impunité notamment au niveau des droits des travailleurs ; promouvoir l'éducation obligatoire pour tous et lutter contre le travail des enfants.

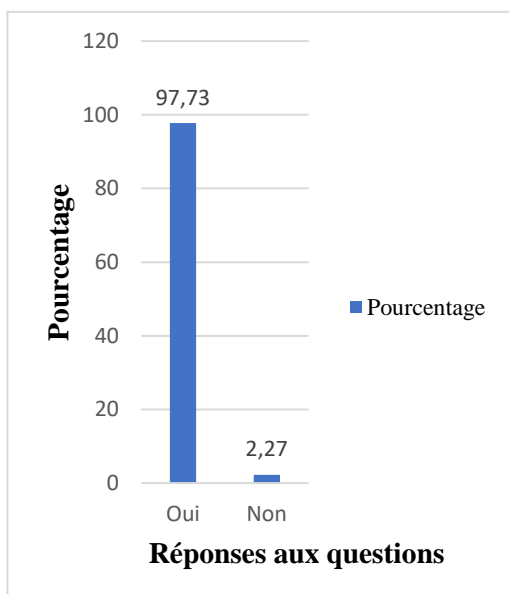


Figure 1: Pourcentage des acteurs ayant entendu parler du développement durable
Source : Consultant 2023

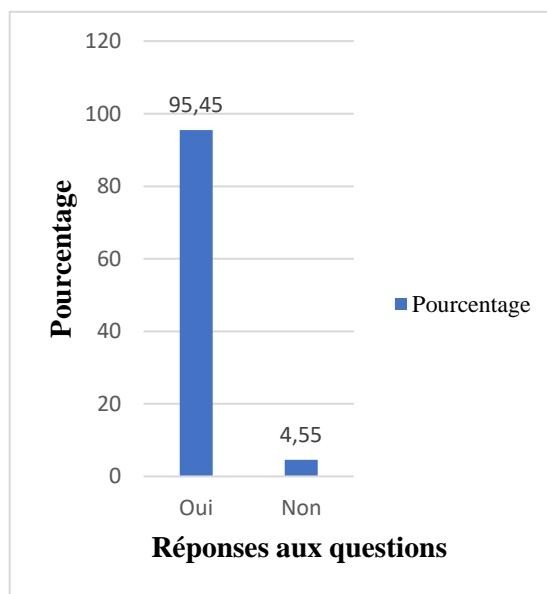


Figure 2 : Pourcentage des acteurs ayant entendu parler des ODD
Source : Consultant 2023

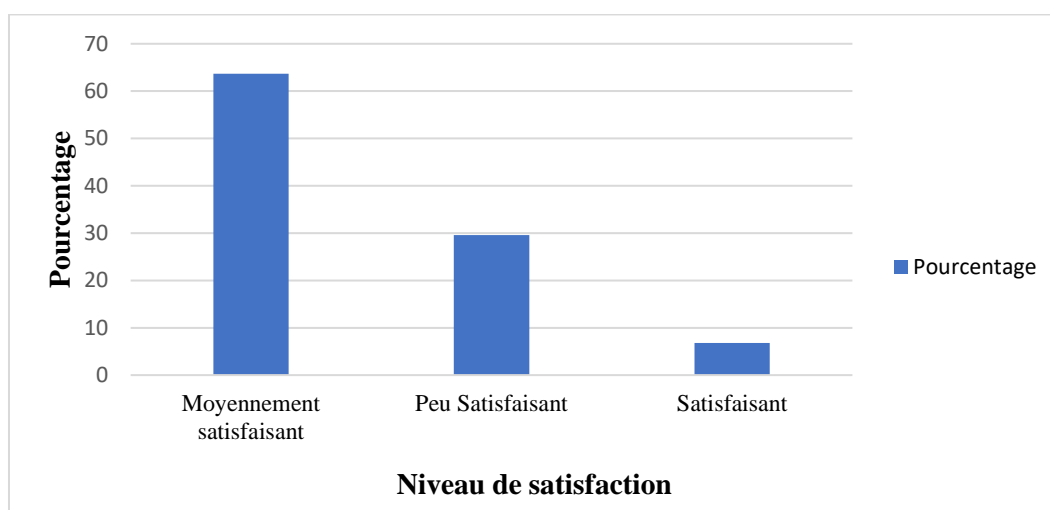


Figure 3 : Pourcentage de réponses sur le bilan du développement durable sur la période 2012-2022
Source : Consultant 2023

Concernant la connaissance sur la structure de coordination de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso, dans l'ensemble il y a presque autant d'interviewés qui ne la connaissent pas (52,27%) que ceux qui la connaissent (47,73%) (figure 4).

On note une faible connaissance de l'existence d'un rapport national sur le développement durable. En effet, 75% des interviewés n'ont pas connaissance de l'existence d'un tel rapport (figure 5).

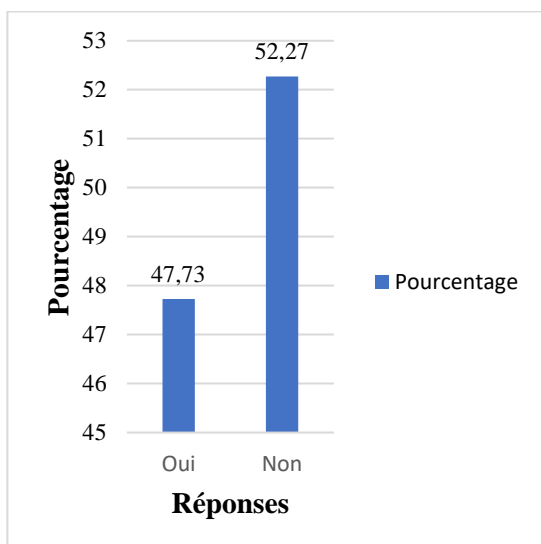


Figure 4: Pourcentage de connaissance des acteurs du SP/CNDD
Source : Consultant 2023

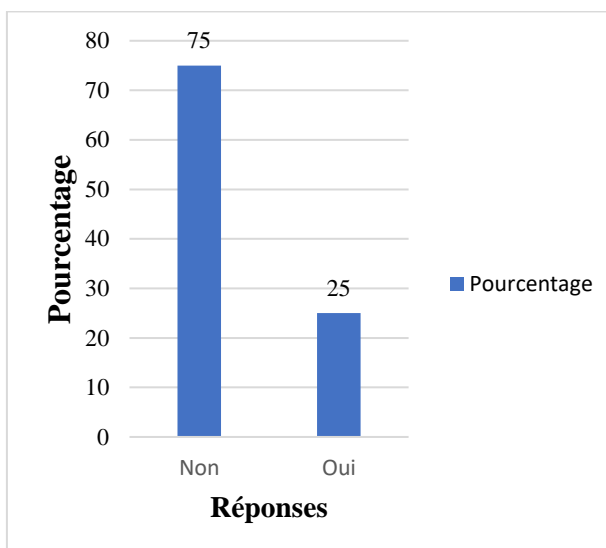


Figure 5 : Pourcentage de connaissance de l'existence d'un rapport national sur le DD
Source : Consultant 2023

4.3. Contraintes de mise en œuvre

La mise en œuvre du développement durable par les acteurs au niveau central s'est confrontée à certaines contraintes dont les principales contraintes sont :

- sur le plan institutionnel : la non mise en place du commissariat général au développement durable qui devrait contrôler l'effectivité de DD ainsi que les moyens mis en œuvre et veiller à la production périodique du rapport national sur le développement durable ;
- sur le plan juridique : la LODD existe, mais n'est pas appliquée en ce qui concerne le fonds pour les générations futures, la prise en compte effective du DD dans la planification et la budgétisation ;
- sur le plan social : on note une persistance de la pauvreté et peu de changements au niveau des populations;
- la dégradation continue des ressources naturelles et de l'environnement ;
- la faible allocation de ressources financières aux principaux leaders du DD pour jouer pleinement leur rôle.
- l'insuffisance de coordination, de synergie d'actions et de mutualisation des ressources limitant l'efficacité des interventions ;
- l'insuffisance d'intériorisation du DD et des ODD par les différents acteurs ;
- l'insuffisance d'éducation des populations sur les bonnes pratiques ;

- la non maîtrise de la durabilité marquée par la synergie des trois piliers et l'arbitrage à faire pour entamer des activités durables dans toute action de développement. Ceci est confortée par l'insuffisance de mise en œuvre des mesures des plans de gestion environnementale et sociale notamment dans la réalisation de certains grands projets/programmes de développement ;
- le manque de synergie d'actions et de cohérence des politiques ou parfois on s'adresse aux mêmes cibles;
- la concentration des interventions dans certaines zones en matière de finance inclusive ;
- la diversité des acteurs dans la finance inclusive qui ne facilite pas la synergie d'actions
- le manque de fermeté dans certaines prises de décision par exemple dans l'occupation des terres et des zones à risques;
- l'agriculture qui peine à se moderniser, l'élevage qui demeure peu productif surtout en produits laitiers,
- une insuffisance d'accès à l'assainissement malgré les nombreux efforts.
- Le problème foncier qui limite les investissements et accroît la promiscuité surtout en milieu urbain ;

Depuis 2015, le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire avec un déplacement massif des populations des zones à fort défis sécuritaires qui a entraîné une crise humanitaire sans précédent. Cette situation a fortement impacté les efforts de développement à travers l'arrêt des investissements, l'abandon des écoles et la fréquentation des centres de santé, l'inaccessibilité de certaines zones du pays. La situation a créé de nos jours environ deux millions de personnes déplacées internes avec en majorité, des femmes et des enfants. Ainsi le gouvernement a mobilisé des ressources financières pour la sécurité et les activités dans le domaine social. Malgré ces différentes contraintes, des efforts extraordinaires ont été faits. Le bilan quand bien même mitigé est très encourageant et suscite beaucoup d'espoir.

V. MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU DES COLLECTIVITES LOCALES

5.1. Etat des lieux au niveau des collectivités locales

Au Burkina Faso la depuis la communalisation intégrale en 2006 les collectivités territoriales à travers les différents textes doivent s'administrer librement et gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Le pays est dans le troisième cycle de son processus de décentralisation qui se veut irréversible. Cette décentralisation est régie par la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs qui donne compétences aux régions et aux communes la responsabilité de planifier leur développement en fonction des défis et des ressources disponibles à l'échelle de la collectivité. Cette loi définit deux entités notamment la région et la commune qui constitue les deux niveaux de la collectivité territoriale.

5.1.1. Principaux outils et instruments

5.1.1.1. Politique nationale de décentralisation à l'horizon 2040

La mise en œuvre des dispositions de la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs qui a conduit à (i) la communalisation intégrale du territoire et la mise en place des organes de gestion des élus (délibérants et exécutifs) aux deux niveaux de collectivités territoriales (Communes et Régions), (ii) des textes portant transfert des compétences aux collectivités territoriales et (iii) le cadre de suivi institutionnalisé à travers la Conférence Nationale de la Décentralisation (CONAD). Le processus irréversible de la décentralisation est soutenue par l'adoption une Politique Nationale de Décentralisation au Burkina Faso (PND) à l'horizon 2040

5.1.1.2. Stratégie décennale de décentralisation 2017-2026

La stratégie décennale de la décentralisation 2017-2026 est élaborée à la suite de la Vision prospective de la décentralisation (VPD 2017-2040) et la Politique nationale de décentralisation (PND). Elle a été adoptée pour la mise en œuvre de la Politique nationale de décentralisation pour dix ans. Elle met en relief le cadre conceptuel de préparation et d'exécution des actions de la politique et procède, d'autre part, à la description des modalités opérationnelles d'exécution des plans d'actions à déployer au cours de la période.

5.1.1.3. Outils et instruments de planification socio-économique du développement

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) distingue deux échelles de planification socio-économique au niveau local, à savoir la région avec pour instrument de planification le Plan Régional de Développement (PRD) et la commune avec pour instrument de planification le Plan Communal de Développement (PCD).

Le guide méthodologique de planification locale est le référentiel qui oriente et décline la démarche formelle à adopter pour l'élaboration des PRD et des PCD.

Les plans régionaux de Développement (PRD) et les Plans Communaux de Développement (PCD) sont élaborés respectivement pour le pilotage et la gestion du développement des régions et des communes. Ils définissent dans les domaines des compétences des régions et des communes les priorités et les objectifs de développement stratégique de la Région ou de la commune.

Il appartient à chaque collectivité (Région et commune) de mobiliser les ressources nécessaires et de développer le partenariat pour élaborer son PRD ou son PCD et tenant compte de ses priorités et potentialités et en veillant à leur alignement avec les référentiels nationaux de développement.

Le PRD doit tenir compte des orientations sectorielles des politiques et stratégies nationales de développement ainsi que la localisation des équipements, des infrastructures et des ressources naturelles d'intérêt national. Le PCD doit également tenir compte des politiques et stratégies nationales de développement, mais aussi des orientations sectorielles du PRD ainsi que la localisation des équipements, infrastructures et ressources naturelles d'intérêt régional.

Les Plans annuels d'investissement (PAI) sont les programmes annuels des projets municipaux retenus et approuvés par les différents conseils municipaux dans le cadre de leur projet d'investissement de

l'année et qui seront exécutés durant l'année. Le PAI est la déclinaison annuelle du PRD ou du PCD et est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la commune.

5.1.1.4. Outils et instruments de Planification spatiale

En matière de planification spatiale au niveau local, la loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF), promulguée en 1984 et révisée successivement en 1991, 1996 et 2012, distingue trois (3) échelles qui sont : la région, la province et la commune. Elle vise ainsi à assurer un développement harmonieux de l'espace national par une meilleure répartition des populations et des activités. Les instruments de planification spatiale à ces différentes échelles sont les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) au niveau régional, les Schémas Provinciaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SPADDT) au niveau provincial, ainsi que les SDADDC et les SDAU au niveau communal.

Les schémas d'aménagement sont des outils de planification spatiale à long terme (15 à 25 ans). Ils indiquent la destination générale des terres, les perspectives de développement des territoires ainsi que la nature et la localisation des infrastructures et équipements structurants. La relation entre les différents schémas est de type hiérarchique. En effet, les instruments de niveau inférieur doivent être conformes aux instruments de niveau supérieur et traduire les orientations de ces derniers.

A partir de 2017, le pays s'est lancé dans un processus d'élaboration des SRADDT.

Ce sont entre autres, les SRADDT du Centre, de l'Est, du Sahel, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Plateau Central.

5.1.2. Acteurs impliqués

Les principaux acteurs des collectivités territoriales sont les citoyens, les conseils municipaux ou régionaux, les conseils villageois de développement, l'administration centrale et les services déconcentrés de l'Etat, les OSC, les partenaires au développement local, les opérateurs économiques et les partis politiques.

Les parties prenantes intervenant dans la mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau des collectivités territoriales concernent l'ensemble des acteurs impliqués dans la planification locale.

5.1.3. Mécanisme organisationnel de mise en œuvre du Développement Durable

Les plans locaux développement devrait opérationnaliser le référentiel national de développement. A l'image du niveau central qui s'est appuyé sur de l'existant en matière de dispositif de suivi-évaluation pour une vision de durabilité, le niveau local également se fixe sur le dispositif défini pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans locaux de développement. Ainsi, quatre (4) types de structures constituent le cadre institutionnel de la planification locale. Ce sont les structures administratives, le dispositif d'élaboration des Plans Locaux de Développement (PLD), les structures consultatives et de concertation et enfin les structures d'adoption et d'autorisation.

Les structures administratives qui sont constituées des Directions Régionales de l'Économie et de la Planification (DREP), structures de référence dans la planification locale et des structures déconcentrées participant à l'animation du processus de planification locale.

Le dispositif organisationnel d'élaboration et de mise en œuvre des PLD comprend les instances suivantes :

- **le comité de pilotage** qui a pour mission : (i) de définir les orientations et la stratégie d'élaboration du PLD, (ii) veiller au bon déroulement du processus de planification, (iii) s'assurer de la participation effective des différentes structures à toutes les phases ;
- **les conseils de collectivité** qui assurent la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du processus ;
- **l'équipe technique pluridisciplinaire** est constituée des représentants de services techniques comme la DREP, l'agriculture, l'environnement, l'élevage, etc. Elle a pour rôle de valider les documents intermédiaires du processus de planification et de veiller à la qualité de la planification ;
- **la commission ad' hoc** est l'intermédiaire entre le comité de pilotage et le consultant, chargé d'animer le processus et de mobiliser les populations et les acteurs. Il sert de facilitateur dans l'organisation et la tenue des diverses rencontres (rencontres au niveau des services, des conseils municipaux et l'organisation de la campagne de communication) ;
- **le prestataire de service** joue le rôle de facilitateur. Il doit produire les informations nécessaires aux échanges entre les communautés et les assister dans le processus de planification. Il doit être spécialisé dans le diagnostic participatif et la planification participative.
- **Les structures consultatives et de concertation** sont : les Commissions Régionales d'Aménagement et de développement durable du Territoire (CRADDT), les Cadres de concertation régionaux (CCR), les Commissions Provinciales d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CPADDT), les Cadres de concertation provinciaux (CCP), les Cadres de concertation communaux (CCCo), les Commissions Communales d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CCADDT), les Conseils Villageois de Développement (CVD), les Commissions foncières villageoises (CFV) et les Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV).
- **Les structures d'adoption et d'autorisation** : dans le cadre de la planification locale, les structures d'adoption du plan sont les conseils de collectivité, organes délibérants des collectivités territoriales ont la responsabilité d'adopter les PLD. Quant à l'autorisation de la mise en œuvre du PLD, il s'agit des Gouverneurs pour les PRD et des Hauts- commissaires pour les PCD. Dans le processus de planification locale, il importe de définir le rôle et les responsabilités de chaque acteur.

5.1.4. Dispositif de suivi/évaluation

Il n'existe pas un dispositif organisationnel spécifique de suivi évaluation de la mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau des collectivités territoriales. Ce sont les dispositifs de suivi-évaluation des plans locaux de développement ainsi que les organes des différents cadres de concertation régionaux et communaux qui sont mis à profit.

5.1.5. Mécanisme de financement

La loi autorise les collectivités locales à percevoir une multitude de recettes relevant de leurs ressorts territoriaux et à recevoir d'autres types de financements nécessaires à l'exercice normal des

compétences transférées par l'Etat central. Les sources de financement de la décentralisation sont définies par l'article 110 du code général des collectivités territoriales (2004) qui stipule que « les ressources nécessaires à l'exercice des missions des collectivités territoriales leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit par les deux à la fois ». Les financements des collectivités territoriales proviennent essentiellement de deux sources : les ressources internes liées aux activités propres de la collectivité et les ressources externes obtenues par la coopération décentralisée, les dotations de l'Etat central ou l'emprunt.

Ces sources renvoient aux canaux par lesquels les collectivités territoriales mobilisent des financements au profit de l'investissement et pour la mise en œuvre du développement durable et des ODD.

5.1.6. Bilan des actions dans les trois piliers du développement durable

Le bilan selon les trois piliers du développement durable se présente comme ci après.

Sur le plan environnemental, des efforts forts appréciables sont constatés avec tout de même des insuffisances qu'il convient d'adresser des recommandations pour une meilleure mise en œuvre du développement durable au niveau des collectivités territoriales. Ainsi, on peut retenir la transformation de 71 villages en éco-villages réparties dans les treize régions du pays, la création et la gestion d'espaces de conservation de la diversité biologique, l'installation de sites de traitement des déchets plastiques dans certaines régions du pays avec l'appui du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE). Cependant, il faut souligner la problématique de gestion des déchets plastiques qui se pose avec acuité dans les différentes communes du pays. Aussi s'agit-il de souligner que les acteurs au niveau des collectivités territoriales n'ont pas encore intégré la culture de l'éducation environnementale et des évaluations environnementales dans leurs habitudes.

Au Burkina Faso, la loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales, les communes urbaines (au nombre de 49) consacre la compétence en matière de gestion de déchets et d'assainissement. De 2015 à 2019, les quantités de déchets solides municipaux collectées ont progressé de 322 315 à 567 820 tonnes. (Annuaire statistique de l'environnement 2022)

Après une baisse en 2020 (434 223 tonnes), les quantités de déchets solides municipaux collectées ont progressé d'un taux annuel de 5,4% en 2021 (457 771 tonnes). Ces quantités collectées sont surtout l'œuvre des communes urbaines dotées de système de gestion des déchets solides. La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets est passée de 13% à 30,6% de 2015 à 2020. Cette proportion a connu une baisse de 6,1 points en 2021, s'établissant à 24,5%. Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes urbaines, voire l'ensemble des communes doivent se renforcer en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les dommages sur l'environnement.

La superficie des espaces verts sur l'ensemble des communes urbaines du Burkina Faso est passée de 1 249,55 ha en 2019 à 1 056 ha en 2021. Ce qui traduit une perte en termes de superficie. En 2021, seulement 122 ha sur 1056 ha sont aménagés.

Selon la Banque Mondiale (septembre 2023) Entre 2014 et 2021, le Programme d'investissement forestier (PIF) a mis en œuvre le Projet de gestion décentralisée des forêts et espaces boisés (PGDFEB) avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, le Fonds d'investissement pour le climat, et l'Union européenne, à hauteur de 27 millions de dollars. Ces investissements ont contribué à séquestrer

4 millions de tonnes de CO2 et à placer 400 000 hectares de terres sous gestion durable. Près de 533 000 personnes bénéficient des infrastructures agro-sylvo-pastorales climato-intelligentes et 5000 emplois ont été créés dans 32 communes d'intervention.

Sur le plan social, des actions sont menées au niveau de la santé à travers la réalisation des infrastructures de santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, etc. Le constat est fait d'une amélioration de l'accès aux services sociaux de base tels que l'eau potable, la santé et l'éducation et la formation professionnelle, la promotion de l'intégration des groupes spécifiques tels que les femmes, les jeunes et autres personnes vulnérables pour s'assurer de ne laisser personne de côté. Au niveau de l'éducation, les taux d'achèvement du primaire et du post-primaire sont passés respectivement de 58,50% à 60,3% et de 26,4% et 39% en 2015 et en 2020.

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 73,40% en 2017 à 78,20% en 2022. Quant au taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré, il est passé de 21,60% en 2017 à 26,30% en 2022.

Néanmoins, il faut souligner un déplacement massif des populations des régions à fort défi sécuritaire avec le déplacement d'environ deux millions de personnes dont plus de 80% de femmes et d'enfants, la fermeture de près de six mille écoles affectant 1 080 000 élèves, la confiscation de terres cultivables et de bétail et la fermeture de près de 1800 centres de santé.

Sur le plan économique, les secteurs de production : de façon générale, les indicateurs de productivité agricole se sont améliorés durant la période. En effet, les indicateurs relatifs au niveau de revenu moyen monétaire issu de la production végétale des ménages agricoles ont connu une augmentation au cours de la période 2016-2020, dépassant ainsi l'ambition de 281 377 FCFA fixée en 2020. Les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire (taux d'insécurité alimentaire, taux de prévalence de la sous-alimentation) et ceux relatifs à l'état nutritionnel des enfants (la prévalence de la malnutrition aigüe globale, le pourcentage d'enfants avec un retard de croissance) se sont dégradés de la période 2016-2020. Cette détérioration pourrait s'expliquer par la faiblesse du système de production des ménages agricoles et l'impact lié aux crises sécuritaire et sanitaire qu'a connu le pays de façon global.

Pour la relance des activités économiques due à la pandémie de COVID19, un fonds de relance économique des entreprises en difficultés d'un montant de 100 milliards FCFA a été mise en place pour soutenir les entreprises en difficultés, l'acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale, d'un montant de 30 milliards FCFA, l'instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits d'un montant de 5 milliards FCFA. Ce qui a été d'un apport considérable pour les producteurs dans les différentes régions du pays.

5.1.7. Perception des acteurs au niveau déconcentré de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso

Sur la connaissance de la structure de coordination de mise en œuvre du développement durable, 62,5% des personnes enquêtées la connaissent. Et 84,38% de ces personnes pensent que leurs PCD prennent en compte le Développement durable. Tandis que 46,88% trouvent le système de suivi évaluation de la mise en œuvre du développement durable faible.

Concernant le développement durable, seulement 21,88% des enquêtés disent avoir des informations sur le développement et sa mise en œuvre (figure 6). En ce qui concerne les ODD, on note une faible connaissance et appropriation des acteurs déconcentrés avec seulement 18,75% des interviewés (figure 7) qui disent savoir de leur existence.

Pour une mise en œuvre cohérente et réussie du développement durable, ces acteurs proposent d'appuyer techniquement et financièrement les communes dans la conception et la mise en œuvre des actions du PCD ; former et sensibiliser les populations ; préserver l'environnement et créer des forêts communales ; mieux impliquer les communautés à la base dans tout le processus de développement communal ; financer des projets structurants ; renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales dans différents domaines et faciliter l'intercommunalité pour une gestion durable des ressources partagées. Les personnes enquêtées suggèrent également d'instituer et d'opérationnaliser un cadre de rencontre des communes avec les projets et programmes intervenant dans la commune pour une synergie d'actions en vue de garantir la durabilité des actions et de lutter efficacement contre le terrorisme. La formation professionnelle des jeunes constitue un impératif pour la fixation des jeunes dans leurs terroirs.

Pour que le PCD soit durable les interviewés recommandent également de renforcer les ressources financières des communes et mettre en place de comités communaux de suivi des projets et ou dynamiser le comité local de développement ; de former et équiper les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables pour leur permettre de mener des activités génératrices de revenus (AGR) ; d'élaborer des PCD réalistes et réalisables et effectuer régulièrement des suivi-évaluations des PCD avant leur échéance. En fin pour un réel développement durable au niveau local, il y a lieu de promouvoir la bonne gouvernance, nécessaire à une bonne vision et une gestion transparente des ressources en utilisant au mieux les compétences locales.

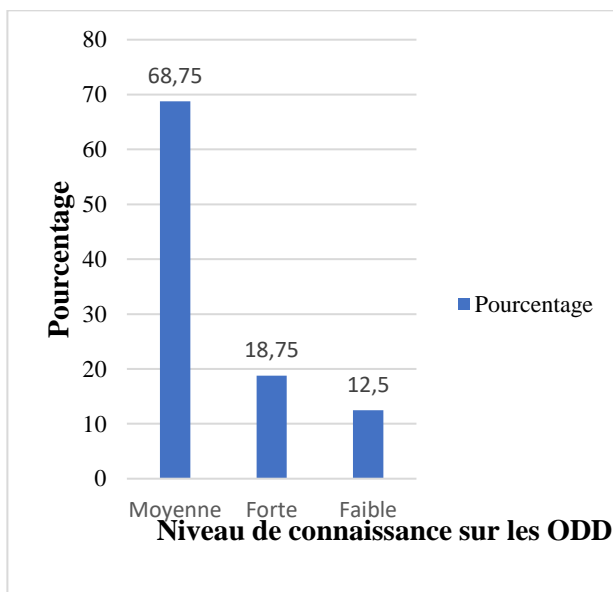


Figure 6 : Pourcentage de connaissance des ODD au niveau local
Source : Consultant 2023

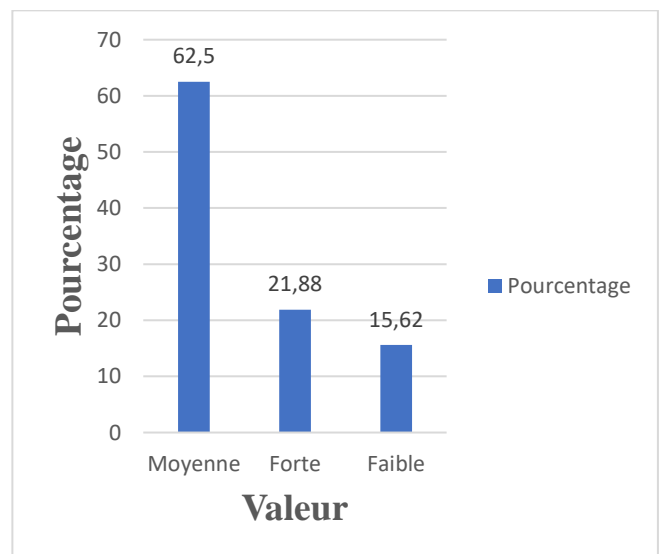


Figure 7 : Pourcentage de connaissance du DD au niveau local
Source : Consultant 2023

5.1.8. Contraintes de mise en œuvre du développement durable

Les enquêtes au niveau des communes ont révélé que les principales contraintes de mise en œuvre du développement se résument à :

- la faible appropriation du développement durable et des ODD par les acteurs des collectivités territoriales. En effet on constate selon les enquêtes une mise en œuvre plus moyenne du DD et des ODD ;
- la faible mobilisation des ressources financières par les collectivités territoriales ;
- la non effectivité des transferts de ressources financières dans tous les domaines transférés aux communes et aux régions ;
- les insuffisances de compétences en ressources humaines ;
- la non maîtrise de la démographie et de l'urbanisation ;
- les modes de consommation et de production non durables ;
- les changements climatiques qui contribuent à exacerber la vulnérabilité des producteurs surtout en milieu rural ;
- l'insécurité, avec le déplacement massif des populations des zones à fort défis sécuritaire.

5.2. Analyse des résultats

5.2.1. Acteurs et leur degré d'implication

La mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau des collectivités territoriales se fait à travers les plans locaux de développement. Les parties prenantes intervenant au niveau des collectivités territoriales concernent l'ensemble des acteurs impliqués dans la planification locale et leur participation est forte. La participation de la population est moyenne car elle est forte dans la réalisation des activités pratiques.

5.2.2. Prise en compte du développement durable dans les plans locaux de développement

La décentralisation est de plus en plus considérée comme un facteur contribuant la mise en œuvre du développement durable et des ODD.

Au Burkina Faso, la communalisation intégrale en 2006 a consacré les collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer les affaires qui leur sont propres. Elles mettent en œuvre au niveau local les activités des domaines à elles transférés par l'Etat.

En transférant des compétences aux collectivités territoriales, la décentralisation crée les conditions d'un développement dans lequel les acteurs locaux peuvent jouer un rôle de premier plan dans la promotion et l'appui à la mise en œuvre du développement au niveau local.

Le guide d'élaboration des PCD et PRD ont permis d'élaborer des plans locaux de nouvelle génération prenant en compte le DD et les ODD.

5.2.3. Dispositif organisationnel de mise en œuvre du développement durable

Le dispositif de mise en œuvre du développement durable au niveau des collectivités territoriales se fonde sur celui des plans locaux de développement. Pour apprécier l'efficacité de ce dispositif, il est nécessaire de caractériser ses forces, ses faiblesses, les opportunités ainsi que les menaces. Les principaux résultats de l'analyse FFOM sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif organisationnel de mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau des collectivités territoriales

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des collectivités territoriales en tant qu'entité • Existence d'un cadre législatif qui encadre la décentralisation • Existence de plans locaux de développement • Existence d'un dispositif organisationnel formel d'élaboration et de mise en œuvre des PLD • Existence de structures consultatives et de concertation au niveau des collectivités territoriales • Existence de structures d'adoption et d'autorisation des PLD • Les onze domaines de compétences sont en cohérence avec un ou plusieurs ODD • Existence d'un contrat d'objectifs entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du référentiel national de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un dispositif de suivi-évaluation spécifique à la mise en œuvre du développement durable et des ODD • Faible appropriation du développement durable et des ODD par les acteurs des collectivités territoriales • Faible appropriation par les acteurs des outils de planification et de suivi-évaluation du développement durable et des ODD dans les plans locaux de développement • Absence de profils locaux sur les ODD • Faible mobilisation des ressources financières pour la tenue des cadres de concertations au niveau local • Absence des faïtières des collectivités territoriales dans le dispositif de suivi-évaluation au niveau national • Absence des collectivités territoriales dans le dispositif de suivi-évaluation au niveau national • Non maîtrise de la chaîne de mobilisation des ressources locales par les collectivités territoriales est un frein pour leur contribution à la mise en œuvre du développement durable et des ODD • Faible implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du référentiel national de développement • Non effectivité des transferts de ressources financières dans tous les domaines transférés aux communes et aux régions • Imprécisions des textes régissant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales rendant difficile la situation des responsabilités et la gestion des compétences par ces CT • Réticence/prudence des acteurs du niveau central à transférer les ressources financières aux CT • Inadéquation entre compétences transférées et moyens mis à la disposition des collectivités territoriales • Insuffisance de personnels qualifiés dans certaines communes pour la gestion des compétences transférées
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et adhésion à l'agenda 2030 des Nations unies • Existence d'un profil national ODD • Existence de sources de financement en faveur du développement durable et des ODD 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité politique et institutionnelle • Crise sécuritaire

5.2.4. Dispositif de suivi-évaluation

Le tableau 3 ci-dessous fait l'économie des forces, faiblesses, opportunités et menaces du mécanisme de suivi-évaluation de mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau des collectivités territoriales.

Tableau 7 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du suivi-évaluation des ODD au niveau des collectivités territoriales

Forces	Faiblesses
<p>Existence d'un cadre législatif qui encadre la décentralisation</p> <p>Existence de plans locaux de développement</p> <p>Existence d'un dispositif organisationnel formel de suivi-évaluation de la mise en œuvre des PLD</p> <p>Les instances des structures consultatives et de concertation au niveau des collectivités territoriales</p> <p>Les instances des conseils régionaux et municipaux</p> <p>Existence d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du référentiel national de développement au niveau régional</p>	<p>Absence d'un dispositif de suivi-évaluation spécifique aux ODD</p> <p>Absence d'une démarche formelle de mise en cohérence des Plans locaux de développement au référentiel national de développement</p> <p>Faible appropriation par les acteurs des outils de planification et de suivi-évaluation des ODD dans les plans locaux de développement</p> <p>Faible appropriation des acteurs des cibles et des indicateurs des ODD</p> <p>Faible diffusion du profil national ODD</p> <p>Absence d'un profil régional ODD</p> <p>Rôles des collectivités territoriales pas clairement définis dans le référentiel national de développement</p> <p>Non maîtrise de la chaîne de mobilisation des ressources locales par les collectivités territoriales est un frein pour leur contribution à la mise en œuvre des ODD</p> <p>Faible implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du référentiel national de développement</p> <p>Non effectivité des transferts de ressources financières dans tous les domaines transférés aux communes et aux régions</p> <p>Faiblesses du mécanisme de suivi-évaluation et de reddition de compte dans la gestion des ressources transférées</p>
Opportunités	Menaces
<p>Adoption et adhésion à l'agenda 2030 des Nations unies</p> <p>Existence d'un profil national ODD</p> <p>Existence de sources de financement en faveur des ODD</p> <p>Existence d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du référentiel national de développement au niveau régional</p>	<p>Instabilité politique et institutionnelle</p> <p>Insécurité</p>

Les résultats de l'analyse de ce tableau FFOM et des entretiens réalisés auprès des personnes ressources, révèlent que du point de vue institutionnel, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective à travers la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) assure le suivi-évaluation des ODD au niveau national. En effet c'est la Direction du suivi et de l'évaluation des politiques économiques et sociales (DSEPES), l'une des directions techniques de la DGEP qui prend en charge spécifiquement les questions liées aux ODD. Au niveau régional, ce sont les directions déconcentrées de ce département ministériel qui assurent le suivi-évaluation. La promotion du développement durable est assurée par le Ministère en charge de l'environnement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable.

Cependant, les enquêtes auprès des communes ont révélé la méconnaissance de la majorité des interviewés au niveau déconcentré des Ministères et structures en charge du suivi des ODD et ainsi que la mise en œuvre du développement durable. En effet, ce sont les différentes instances des cadres de concertation sectoriels et de dialogue entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du référentiel national de développement et des politiques sectoriels tant du niveau central et du niveau déconcentré qui sont mis à profit pour le suivi-évaluation des ODD. *Ainsi 46,88% trouvent que les communes sont faiblement impliquées dans le suivi, 43,75% moyennement et 9,38% fortement.*

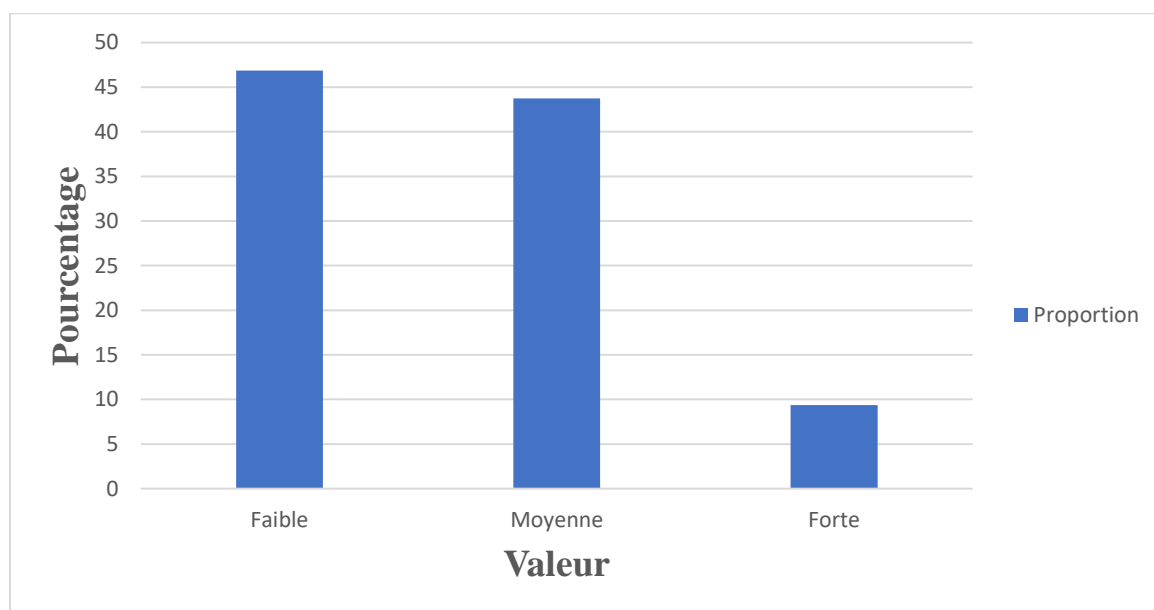


Figure 8: Pourcentage d'implication des communes dans le suivi/évaluation des ODD
Source : Consultant 2023

46,88% trouvent que les communes sont faiblement impliquées dans le suivi, 43,75% moyennement et 9,38% fortement.

Un autre acquis qu'il convient de noter est l'existence d'outils pour la planification et le suivi-évaluation des ODD mais ces outils ont été faiblement diffusés auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD.

5.2.5 Mécanisme de financement

Les résultats de l'étude montrent qu'il existe déjà un mécanisme de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions de développement au niveau des collectivités territoriales. Les sources

de financement sont variées, ce qui est une aubaine pour la mise en œuvre du développement durable et des ODD au niveau local.

Cependant, les actions permettant de mobiliser davantage les ressources internes restent de loin la meilleure option dans une optique de durabilité.

La participation inclusive des fils et filles de la collectivité dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des PLD est l'une des solutions pour pallier aux difficultés de mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre du développement durable et des ODD. Cela suppose que personne ne doit être laissé de côté dans la conduite du processus du PLD. En effet, une démarche inclusive favorise une participation active des acteurs qui se sentent davantage concernés par l'action commune et la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du PLD. Cela passe aussi par des actions de redevabilité pour maintenir la confiance entre l'autorité locale et les acteurs.

Il faut également souligner que le transfert des ressources de certains domaines transférés n'est pas encore un acquis. Aussi s'agit-il de relever les insuffisances en termes de ressources humaines compétentes capables de mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre du développement durable et des ODD.

VI. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PRECEDENT RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le précédent rapport national sur le développement durable au Burkina Faso (1992-2012) avait fait le bilan des vingt de mise en œuvre par le pays et fait ressortir les progrès réalisés ainsi que les insuffisances. Pour pallier à ces insuffisances et aux difficultés pour une mise en œuvre réussie du développement durable, des recommandations avaient été formulées. Le tableau 7 ci-dessous fait le point sur la mise en œuvre desdites recommandations.

Tableau 8 : mise en œuvre des recommandations du premier rapport

RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN OEUVRE
Un renforcement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre régional pour le développement durable, notamment l'adhésion et la pratique du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)	Le NEPAD continue ses activités. De nouveaux pays se sont engagés dans le Processus MAEP. Le BF depuis sa dernière évaluation en 2016 n'a plus conduit le processus.
L'accroissement des synergies, de la cohérence et de la coordination au sein du système des Nations Unies et entre ce système et les institutions financières internationales, de même qu'entre les conventions de Rio au regard de leurs mandats respectifs	La synergie s'inscrit dans les réformes des Nations Unies. On constate un seul représentant résident qui coordonne l'action des autres institutions.
L'engagement des institutions internationales et régionales à promouvoir l'élaboration et l'application de cadres d'indicateurs du développement durable ;	Les instituts nationaux des Statistiques ont vu leurs compétences renforcées sur les indicateurs des ODD. Mais cet exercice doit toujours se poursuivre.
L'appui du PNUE(Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et des autres institutions des Nations Unies pour promouvoir l'économie verte par la mise en place d'une transition douce	L'économie verte a été mise en œuvre par un appui du PNUE à travers les projets IPE (PNUD/PNUE), SWITCH AFRICA GREEN, PAGE et à travers des études portant sur les entreprises vertes et l'industrie verte ; et

et qui va s'inscrire dans la mise en œuvre de la SCADD.	l'adoption d'une stratégie nationale d'économie verte.
L'engagement de la Commission Economique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union Africaine, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, de la Banque Africaine de Développement et des communautés économiques régionales à continuer à faciliter les réunions et les processus consultatifs, afin de suivre, d'évaluer et d'accélérer la mise en œuvre des engagements des pays africains en matière de développement durable ;	Cela s'est traduit entre autres par l'adoption de l'agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons » ainsi que l'organisation des réunions préparatoires des rencontres sous le leadership de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) pour une vision commune Africaine. Les Banques régionales participent aux financements des activités d'économie verte, de changement climatique, de gestion durable des terres. En somme les trois dimensions du développement durable à des degrés divers.
Le renforcement, la consolidation et la transformation du PNUE en institution Internationale spécialisée pour l'environnement, basée à Nairobi (Kenya) ;	Depuis 2014 le PNUE est devenu Agence Nations Unies pour l'Environnement (ANUE) basée à Nairobi au Kenya.
L'engagement des pays développés d'allouer 0,7% de leur PIB aux pays en Développement dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) qui doit être tenu, de même que l'objectif de 0,15% à 0,20% du revenu national brut pour les pays les moins avancés.	Cet engagement n'a jamais été exécuté. Les aides publiques sous formes d'appui budgétaire sont en dessous des promesses depuis Rio 1992 à New York 2022.
La prise en compte de la pauvreté, la désertification et la gestion durable des terres, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, la gestion vigoureuse des produits chimiques ainsi que la promotion des modes de consommation et de production durables dans les politiques sectorielles et les stratégies nationales de développement Durables.	Cette prise en compte est effective à partir du guide d'élaboration des politiques sectorielles. La prise en compte est effective depuis la SCADD, le PNDES I et II, les Politiques sectorielles, les plans locaux développement surtout dans la planification. Quant à la budgétisation elle est effective sur la budgétisation sensible au genre et à l'enfant et la budgétisation sensible à l'environnement et au Changement Climatique est en cours.

L'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent RNDD est globalement satisfaisant. Cependant, certaines recommandations n'ont pas été mises en œuvre ou ne l'ont été que partiellement.

VII. RECOMMANDATIONS

Au regard des différentes contraintes persistantes : insécurité, crises humanitaires, dégradation continue des ressources naturelles et de l'environnement, changement climatique, faible accès à l'assainissement, la pauvreté persistante des populations, le rapport national sur l'état du développement durable (2012-2022) interpelle les acteurs à tous les niveaux en proposant les recommandations ci-après :

N°	Recommandation	Structure responsable	Autres structures impliquées
1	Renforcer la coordination des interventions des différents acteurs dans une dynamique de synergie d'actions, de mutualisation des	MEFP/DGEP	Tous les ministères Programmes et projets

	moyens dans une vision d'autopromotion des populations et de durabilité ;		
2	Relire la loi d'orientation sur le développement durable à l'effet de revoir le positionnement du CGDD qui n'a jamais été mis en place ainsi que les fonds pour les générations futures ;	Premier Ministère	Sur initiative du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) sous l'impulsion du SP/CNDD
3	Renforcer les capacités des acteurs pour une réelle compréhension et intériorisation du DD, des ODD, et sur les indicateurs de développement durable au niveau national et local	SP/CNDD DGEP	MEEA MEFP/DGEP
4	Mener des réflexions sur la promotion du développement durable en situation de crise.	Premier ministre	Sous Initiative du MEEA à travers le SP/CNDD. MEFP/DGEP MATDS Ministère chargé de l'action humanitaire
5	Renforcer la pratique de l'éducation environnementale en vue du Développement Durable dans tous les ordres d'enseignement et veiller à son introduction l'ENAM, l'ENAREF et les écoles de formation professionnelles ;	MEEA / DGPE	MEFP MFPMA Différentes structures de formation professionnelles
6	Poursuivre le plaidoyer pour le financement des actions de développement durable.	MEEA / SPCNDD	MEFP / DGCoop Tous les Ministères, ONG, Programmes et projets
7	Renforcer les capacités des institutions financières sur la finance inclusive ;	MEFP / ST-PIF	Toutes les institutions financières (banques et Etablissements financiers), ONG
8	Élaborer un plan stratégique du SP/CNDD pour lui permettre de jouer pleinement son rôle en définissant clairement les	MEEA/SP/CNDD	

	compétences, les profils, ainsi que la motivation du personnel ;		
9	Au regard la parution non régulière, du REEB (tous les quatre ans) favoriser les productions thématiques tous les deux ans ;	MEEA/SP/CNDD	MEFP/INSD
10	Pratiquer rigoureusement les évaluations environnementales de façon systématique dans tous les programmes et projets de développement et dans les projets nationaux	MEEA/ANEVE	Tous les ministères ONG, Programmes et projets

CONCLUSION


La mise en œuvre du Développement Durable de 2012 à 2022 a été marquée au niveau international par l'adoption de l'agenda 2030 et des ODD et au niveau national par un engagement fort à travers l'adoption de la Politique nationale de développement durable (2013) et de la loi d'orientation sur le développement durable (2014). L'opérationnalisation s'est faite à travers de nombreux outils et instruments dont le Plan national de développement économique et sociale, les politiques sectorielles, les stratégies nationales et les plans locaux de développement ainsi que les nombreux outils d'accompagnement des collectivités territoriales.

De nombreuses activités ont été menées dans la limite des moyens disponibles par les acteurs aux différents niveaux. Malheureusement ces actions ont été détruites, arrêtées ou limitées à des zones précises du pays à cause des crises politiques, sanitaires, sécuritaires et humanitaires. Ces nombreuses crises ont entraîné un réajustement des budgets et une adaptation des acteurs dans un souci de résilience. Ainsi on dispose d'un bilan de développement durable de résilience. Le bilan bien que mitigé indique des efforts notables développés par les différents acteurs, la nécessité de consolider les acquis, d'innover et de mettre à l'échelle les bonnes pratiques en renforçant la mobilisation des ressources à travers les mécanismes de budgétisation sensible à l'environnement et au changement climatique, les financements innovants, les différents fonds sur les changements climatiques, une bonne promotion du partenariat public-privé et un bon accès des populations à la finance inclusive. Au regard des contraintes persistantes le développement durable exige qu'on travaille ensemble et autrement dans un esprit de changement à travers une synergie d'actions, une mutualisation des moyens. Cette vision novatrice nécessite l'adoption des attitudes et des comportements responsables basées sur la valorisation des compétences nationales, des savoirs locaux, en vue la réalisation d'actions collectives durables et inclusives. Le suivi doit être renforcée pour une évaluation objective et transparente des résultats. Cela suppose qu'il faut croire et s'engager.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence pour la mobilisation d'une expertise court-terme pour la rédaction du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso

Termes de référence

	Projet BKF/023 : Appui à la gestion durable des ressources forestières au Burkina Faso - AGREF	LUX DEV Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement
---	--	--

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso s'est engagé depuis le sommet de la terre de Rio en 1992, sur la promotion du développement durable. Cela a conduit à entre autres l'élaboration de la Politique Nationale du Développement Durable (PNDD) en 2013 assortie de sa loi d'orientation en 2014.

La Politique Nationale sur le Développement Durable prévoit l'élaboration annuelle du Rapport National sur le Développement Durable.

L'élaboration du 1^{er} RNDD date de 2012, ce qui traduit également cette nécessité de faire un bilan de la mise en œuvre du Développement Durable au Burkina Faso afin de tirer les leçons et de formuler des recommandations pour sa mise en œuvre réussie. C'est dans cette optique que le SP/CNDD avec l'appui du Programme AGREF envisage l'élaboration dudit rapport. Les présents termes de référence sont élaborés à cet effet.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif global

L'objectif global de cette activité est de recruter un consultant individuel pour l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable (RNDD) au Burkina Faso.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de:

- Cartographier les acteurs intervenant dans la promotion du développement durable,
- faire l'état des lieux des instruments de mise en Œuvre du développement durable ;
- faire le bilan des acquis et des insuffisances en matière de développement durable dans les différents secteurs d'activités et ce, selon les trois piliers du développement durable (environnement, économie et social) ;
- faire le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent Rapport National sur le Développement Durable (RNDD) ;
- formuler des recommandations pour une promotion effective du développement durable au Burkina Faso.
- Élaborer le Rapport National sur le Développement Durable (RNDD) au Burkina Faso.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

La cartographie des acteurs intervenant dans la promotion du développement durable est réalisée,

- L'état des lieux des instruments de mise en œuvre du développement durable est fait ;
- le bilan des acquis et des insuffisances en matière de promotion du développement durable dans les différents secteurs d'activités et ce, selon les trois piliers du développement durable (environnement, économie et social) est réalisé
- le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent rapport est fait ,

Des recommandations pour une promotion effective du développement durable au Burkina Faso sont formulées, le Rapport National sur le Développement Durable (RNDD) au Burkina Faso est élaboré.

4. TÂCHES DU CONSULTANT(E)

Les tâches du consultant(e) sont les suivantes :

- Faire un diagnostic sur le système organisationnel de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso
 - Faire une revue de la documentation sur les politiques, stratégies, plan, outils, accords et conventions sur le développement durable au Burkina Faso
 - Évaluer le degré d'implication des acteurs de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso,
 - Identifier les facteurs externes ou internes ayant influencé positivement ou négativement la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso
 - Évaluer les stratégies développées selon leur niveau d'efficacité dans la promotion du développement durable au Burkina Faso ;
 - Analyser le niveau de prise en compte du développement durable dans les référentiels nationaux de développement de 2012 à 2022
 - Collecter les données sur les activités qui contribuent à la mise en œuvre du développement durable auprès des structures étatiques, les acteurs du secteur privé, les OSC, les collectivités territoriales concernées au niveau central et régional,
 - Faire une restitution des données collectées au niveau régional
- Analyser la mise en œuvre du développement durable, faire ressortir les progrès réalisés, les lacunes constatées et donner des orientations pour une meilleure mise en œuvre
- Élaborer le rapport national sur le développement durable (RNDD) ;
- Élaborer une note de synthèse contenant les éléments essentiels de l'étude
- Présenter les livrables devant le CTS lors de l'atelier de pré-validation et lors de l'atelier national de validation .

Prendre en compte les amendements et suggestions de l'atelier national de validation pour la consolidation et la mise à disposition du SP/CNDD du rapport final.

5. MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du rapport national sur le développement durable (RNDD) sera conduite par un/une consultant(e) national. Ce consultant(e) est responsable de la conduite de la mission et de la production

de tous les livrables. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le Comité Technique de Suivi (CTS) de l'étude.

Le/la consultant(e) proposera la méthodologie détaillée qui décline la façon dont il/elle envisage effectuer le travail, y compris l'approche, les outils pour collecter et analyser les informations pertinentes ainsi que la liste des acteurs/structures/organisations à rencontrer, les réunions/ateliers prévus (si cela est jugé approprié) et le calendrier des différentes étapes qui seront par la suite discutées et validées par le CTS.

6.SUPERVISION

Le/la consultant(e) traitera des aspects techniques et administratifs avec le SP/CNDD en tant que bénéficiaire de l'étude et en étroite collaboration avec le programme AGREF.

Les rapports d'étapes seront examinés et validés par le CTS mis en place à cet effet.

7.LIVRABLES

Le/la consultant(e) devra produire les livrables suivants:

- un rapport de démarrage de l'étude, sept (07) jours après la signature du contrat ; ce rapport devra décrire la méthodologie et le chronogramme détaillé de la mission ainsi que le plan de rédaction du rapport ;
- un rapport de cadrage de l'étude, onze (11) jours après le démarrage de l'étude ;
- un rapport provisoire de l'étude contenant tous les éléments indiqués dans les TdRs, qui sera prévalidé par le CTS et validé en atelier national;
- un rapport final de l'étude intégrant les amendements notés lors de la validation nationale qui sera déposé en trois (3) exemplaires originaux. Le prestataire devra transmettre également les fichiers numériques contenant les données collectées.
- Un résumé de l'étude.

8.DURÉE

La mission sera exécutée dans la période du 25 septembre au 22 décembre 2023 sur une durée de 75 jours.

Annexe 2 : Synthèse des données collectées

- Une bonne connaissance du développement durable et des Objectifs du développement durable (ODD) toutefois la perception est réductrice. Cependant les concepts ne sont pas forcement intériorisés car les acteurs dans leur majorité travaillent sans tenir compte des exigences du développement durable.
- Une cohérence entre développement durable et ODD qui sont complémentaires car le Développement peut être défini comme la vision et les ODD la démarche opérationnelle, la feuille de route qui soutient toutes les actions de développement dans le pays.
- La prise en compte du DD et des ODD dans les référentiels nationaux (SCADD, PNDES I (2016-2020) et PNDESII (2021-2025), toutes les politiques sectorielles, les stratégies, les programmes et projets de développement, les plans locaux, est effective.

- Les acteurs sont impliqués à des degrés divers en fonction de leur milieu et du pouvoir qu'ils incarnent.
- Quant aux politiques publiques elles prennent toutes en compte le développement durable depuis la vision, les objectifs. Toutefois au niveau des actions, le dosage est faible ainsi que dans le dispositif de suivi/ Evaluation.
- Les principales actions proposées par les acteurs pour garantir entre autres une meilleure compréhension du DD et des ODD, ainsi que la durabilité portent, sur l'information, la sensibilisation, le suivi évaluation.
- Par ailleurs il existe de bonnes pratiques au niveau local en matière de Gestion durable des terres et des ressources naturelles, la promotion des produits forestiers non ligneux, la gestion participative de la faune, la production des plants en pépinière par les femmes, le bio digesteur, les jardins nutritifs, l'agriculture bio, l'élevage intensif etc.
- Sur le bilan au niveau national on note des progrès notamment grâce aux programmes présidentiels dont un accès élevé à l'eau potable ainsi que dans l'éducation, la nutrition, l'environnement. Cependant un faible taux d'accès à l'assainissement et le terrorisme qui a vraiment bloqué beaucoup d'activités de développement.
- Au niveau local et spécifiquement au niveau des communes, les plans communaux sont bien élaborés mais on constate la faible prise en compte de l'une ou de l'autre dimension du développement durable. L'accent est parfois mis sur les infrastructures marchandes ou sur les ressources naturelles ou sur l'assainissement en fonction des appuis financiers disponibles (par exemple assainissement). La proportion des plans communaux de développement intégrant les thématiques environnementales, de développement durable et de changement climatique.
- Le niveau de mise en œuvre cohérente des activités prenant en compte les trois dimensions du développement durable sont les écovillages.
- Par ailleurs il est synthétisé les facteurs influençant négativement la mise en œuvre du DD et des ODD.
- Une insuffisance de connaissance du SP/CNDD ainsi que du rapport national sur le développement durable.
- Les facteurs favorables sont l'existence des outils et instruments intégrant le DD, un cadre institutionnel cohérent, un dispositif de suivi/ évaluation pertinent quand bien même faible dans les indicateurs et une faible implication des collectivités locales dans le dispositif national de suivi/évaluation.
- Les contraintes persistantes sont : la pauvreté, la forte demande sociale, une dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles, le changement climatique la faible appropriation des, le manque ou l'insuffisance de synergie d'actions, l'insuffisance de ressources financières et un manque de leadership par rapport aux fonds sur la finance inclusive.
- Ces facteurs favorables ont été renforcés par l'adoption du PA-SD pour une adaptation nationale face aux défis sécuritaires, humanitaires et de développement en général.

- En somme le bilan de mise en œuvre du DD est mitigé et résilient et donne quand mêmes des lueurs d'espoir.
- Beaucoup de recommandations pertinentes pour un développement durable inclusif au Burkina Faso.

Annexe 3 : ODD mis en œuvre à travers les domaines de compétences

Domaines de compétence transférés aux CT	ODD
Santé et hygiène	ODD 3. Bonne santé et bien être
Protection civile, assistance et secours	ODD 11. Ville et communauté durable
Gestion du foncier, aménagement du territoire et aménagement urbain	ODD 11. Ville et communauté durable
Education, emploi, formation professionnelle et alphabétisation	ODD 4. Education de qualité
	ODD 8. Travail décent et croissance économique
Marchés, abattoirs et foires	ODD 2. Faim zéro
Culture, sports et loisirs	ODD 3. Bonne santé et bien être
	ODD 11. Ville et communauté durable
Environnement et ressources naturelles	ODD 7. Energie propre à coût abordable
	ODD 12. Consommation et production responsable
	ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	ODD 15. Vie terrestre
Eau et électricité	ODD 6. Eau propre et assainissement
	ODD 7. Energie propre à coût abordable
Développement économique et planification	ODD 1. Pas de pauvreté
	ODD 2. Faim zéro
	ODD 8. Travail décent et croissance économique
	ODD 9. Industrie innovante et infrastructure
	ODD 12. Consommation et production responsable
Foncier	ODD 11. Ville et communauté durable
	ODD15. Vie terrestre
Pompes funèbres et cimetières	ODD 11. Ville et communauté durable

Source : AIMF-AMBF-UE, 2018

Annexe 4 : outils de collecte de données

QUESTIONNAIRE AUX DIRECTIONS REGIONALES

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet

d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (Luxdev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

- 1 STRUCTURE :-----

- 2 Nom et prénom :-----
- 3 Fonction : -----

- 4 Poste occupé ou spécialité :-----
- 5 Tel-----Email-----

III.CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Avez-vous déjà entendu parlé de développement durable ?

OUI NON

si oui à la question depuis quand ?

2. . Avez-vous entendu parlez des ODD ?

OUI NON

si oui à la question depuis quand ?

Quels sont les ODD qui intéressent votre structure ?

.....
.....
.....

3. Selon vous, quels sont les liens entre DD et ODD ?

.....
.....
.....

IV.MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE de 2012 à 2022

1. Dites-nous comment votre structure met ou a mis en œuvre le développement durable. Citez les actions ou activités menées et précisez depuis quand ?-----

2. Citez les différentes catégories d'acteurs intervenant dans la mise en œuvre du développement durable -----

3. Quel bilan faites-vous de la décennie de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso selon les trois dimensions. (Environnemental, économique, social)

4 Quelle amélioration avez-vous constaté dans la mise du Développement Durable sur les différents groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap)

Si oui pourquoi ? -----

Et si non pour quoi ?-----

5 Quelle amélioration avez-vous constaté dans la mise du Développement Durable sur les politiques et les stratégies, programmes et projets et sur vos activités

Si oui pourquoi ? -----

Et si non pour quoi ?-----

6.Ces actions prennent-elles en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes ?-----

7.Quel est l'impact de ces actions sur la vie des hommes et des femmes ?-----

-8 Citez de bonnes pratiques/succès en matière de DD dans vos activités

9.Quelle est la contribution de votre structure dans la mise en œuvre des ODD de 2015 à 2022. Et sur quels ODD votre structure a mis l'accent. Précisez les résultats obtenus-----

10. Quelles sont les politiques et stratégies élaborées par votre structure pour la mise en œuvre du développement durable -----

11 .Quel dispositif et indicateurs de suivi / Evaluation votre structure utilise dans le cas du développement durable-----

-----12. Connaissez-vous la structure nationale de coordination de la mise en œuvre du DD au BF ?

OUI NON

Si oui, nommez-la :

oui. Elle est rattachée à quel ministère ? -----

13.Avez-vous connaissance d'un rapport national sur le DD au Burkina Faso?

si oui il date de quand ?

Si non que proposez-vous pour la production périodique d'un rapport national sur le DD ?

.....

14 Evaluer le degré de la collaboration avec les autres structures ainsi que des cadres de concertation pour la mise en œuvre des activités-----

V.PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD dans votre structure ?-----

VI. MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du développement Durable au Burkina Faso.

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MINISTERES

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (LuxDev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

- 6 Structure :-----

- 7 Nom et prénom :-----
- 8 Fonction : -----

- 9 Poste occupé ou spécialité :-----
- 10 Tel-----Email-----

III.CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

4. Avez-vous déjà entendu parlé de développement durable ?

- OUI NON

si oui à la question depuis quand ?

5. . Avez-vous entendu parlez des ODD ?

- OUI NON

si oui à la question depuis quand ?

Quels sont les ODD qui intéressent votre structure?

.....
.....
.....

6. Selon vous, quels sont les liens entre DD et ODD ?

.....
.....
.....

IV.MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE de 2012 à 2022

4. Dites-nous comment votre structure met ou a mis en œuvre le développement durable. Citez les actions ou activités menées et précisez depuis quand ?-----

5. Citez les différentes catégories d'acteurs intervenant dans la mise en oeuvre du développement durable -----

6. . Quel bilan faites-vous de la décennie de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso selon les trois dimensions. (Environnemental, économique, social)

4 Quelle amélioration/impact avez-vous constaté dans la mise du Développement Durable sur les différents groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) sur les politiques et les stratégies, programmes et projets

Si oui pourquoi ? -----

Et si non pour quoi ?-----

5.Ces actions prennent-elles en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes ?-

6.Quel est l'impact de ces actions sur la vie des hommes et des femmes ?-----

-7 Citez de bonnes pratiques/succès en matière de DD au Burkina Faso

8.Quelle est la contribution de votre structure dans la mise en œuvre des ODD de 2015 à 2022. Et sur quels ODD votre structure a mis l'accent. Précisez les résultats obtenus-----

9. Quelles sont les politiques et stratégies élaborées par votre structure pour la mise en œuvre du développement durable -----

10 .Quel dispositif et indicateurs de suivi / Evaluation votre structure utilise dans le cas du développement durable-----

11. Connaissez-vous la structure nationale de coordination de la mise en œuvre du DD au BF ?

OUI NON

Si oui, nommez-la :

oui. Elle est rattachée à quel ministère ? -----

12.Avez-vous connaissance d'un rapport national sur le DD au Burkina Faso?

si oui il date de quand ?

Si non que proposez-vous pour la production périodique d'un rapport national sur le DD ?

V. PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD ?-----

VI. MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du développement Durable au Burkina Faso.

-----Proposer un mécanisme de financement innovant du Développement Durable à partir des initiatives en cours-----

QUESTIONNAIRE AUX ONG/ASSOCIATIONS

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (Luxdev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

- 1 Structure :-----

- 2 Nom et prénom :-----
- 3 Fonction : -----

- 4 Poste occupé ou spécialité :-----
- 5 Tel-----Email-----

II.CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1.Quels liens faites-vous entre Développement Durable et Objectifs du Développement Durable-----

III.MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE 2012 A 2022

1.Quelles sont les activités menées par votre structure pour la mise en œuvre du Développement Durable ?

2. Quel bilan faites-vous de la décennie de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso selon les trois dimensions. (Économique, environnement et social).

3 Citez quelques cadres de concertation en matière de développement durable et apprécier leur efficacité -----

4 Citez quelques indicateurs pour une bonne mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso.

5. Quelle amélioration avez-vous constaté sur les différents groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap)

6. Citez quelques bonnes pratiques en matière de Développement Durable

7. Qu'est-ce que votre organisation a fait dans la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) depuis 2015 à 2022. Et sur quel ODD avez-vous travaillé ?

8. avez-vous connaissance d'un rapport national sur le DD au Burkina Faso? si oui il date de quand ? Si non que proposez-vous pour la production périodique d'un rapport national sur le DD ?

IV. PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD et des ODD -----

V MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du Développement Durable au Burkina Faso.

QUESTIONNAIRE AU SECTEUR PRIVE

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (Luxdev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

- 1 Structure :-----

- 2 Nom et prénom :-----
- 3 Fonction :-----

- 4 Poste occupé ou spécialité :-----
- 5 Tel-----Email-----

II.CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1.Quels liens faites-vous entre Développement Durable et Objectifs du Développement Durable-----

III.MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE 2012 A 2022

1.Quelles sont les activités que vous avez menées en matière de développement durable sur le plan environnemental, social et économique dans votre structure et depuis quand? -----

2. Avez-vous entendu parlez de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ?
Si oui quelles sont les activités réalisées et quel sont les impacts sur votre entreprise sur le plan économique, environnemental et social -----

Si non comment comptez-vous intégrer le Développement durable dans vos activités ?

3.Quel bilan faites-vous de la décennie de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso selon les trois dimensions.

4) Quelle amélioration/impact avez-vous constaté sur les différents groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) et sur votre entreprise ?
Si oui pourquoi ?-----

Et si non pourquoi ?-----

5.Avez-vous mis en œuvre les ODD ? quels ODD a plus intéressé votre structure de 2015 à 2022.

6. avez-vous connaissance d'un rapport national sur le DD au Burkina Faso? si oui ça date de quand ?
Si non que proposez-vous pour la production périodique d'un rapport national sur le DD ?

7. Avez-vous Connaissance de la structure nationale de pilotage du Développement durable au Burkina Faso. ? oui ou non -----8 Quel accompagnement souhaitez-vous pour que vos activités soient durables ?

IV. PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD et des ODD dans votre entreprise et au Burkina Faso-----

V MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du développement Durable au Burkina Faso.

QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (Luxdev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I. PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

1. COMMUNE----- Province-----Region-----

2. Nom et prénom :-----

3. Fonction : -----
-----;

4. Poste occupé ou spécialité :-----

5. Tel-----Email-----

II. CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Qu'entendez-vous par développement durable ? quels sont ses piliers/dimensions-----

8. Avez-vous entendu parlez des ODD ? oui.....ou.....non

9. Quels sont les liens entre Développement Durable et ODD selon vous ?

Est-ce que le PCD prend en compte les ODD ou le DD?

si oui énumérez les principales actions

10. Quelle est votre appréciation quant à l'implication de votre commune dans la mise en œuvre du développement durable? forte/_/ moyenne /_/, faible

11. Quelle est votre appréciation quant à l'implication de votre commune dans la mise en œuvre des ODD forte/_/ moyenne /_/, faible

12. Quelle est votre appréciation quant à l'implication de votre commune dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD? forte/_/ moyenne /_/, faible

13. Avez-vous connaissance de la structure qui coordonne la mise en œuvre du développement durable dans notre pays ? oui ou non; Si oui laquelle :

14. Avez-vous connaissance de la structure qui coordonne la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD dans notre pays ? oui ou non ; Si oui laquelle :

15. Pouvez-vous nous énumérer les projets qui sont mis en œuvre dans votre commune et qui selon vous contribuent à la mise en œuvre du développement durable et des ODD ?

16. Quelles sont vos suggestions pour une mise en œuvre cohérente et réussie du développement durable ?

III. PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

17. Les PCD prennent-ils en compte les dimensions du développement durable ? Oui ou non ? Si non, lesquelles ?

18. Sur le plan de renforcement des capacités, que suggérez/recommandez-vous pour des PCD durables ?

13. Sur le plan de financement et planification des activités, que suggérez/recommandez-vous pour des PCD durables

IV.PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD ?-----

V. MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du développement Durable au Burkina Faso.

QUESTIONNAIRE AUX PROGRAMMES ET PROJETS

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (LuxDev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

- 1 Structure :-----

- 2 Nom et prénom :-----
- 3 Fonction : -----

- 4 Poste occupé ou spécialité :-----
- 5 Tel-----Email-----

II.CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1.Quels liens faites-vous entre Développement Durable et Objectifs du Développement Durable(ODD)-

III.MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE 2012 A 2022

1.Quelle a été la contribution de votre programme/projet à la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Quelles sont les actions menées ?

2. quelle appréciation faites-vous des outils et instruments de développement durable au Burkina Faso ?
Prendent-ils suffisamment en compte le développement durable ?

Si oui : donner les raisons-----

Si non ; donner les raisons-----

3-Citez quelques indicateurs de durabilité de votre programme/projet en matière de développement durable-----

4. Quel bilan faites-vous de la décennie de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso selon les trois dimensions. (Environnemental, économique, social)

5 Quelle amélioration/impact avez-vous constaté dans la mise du Développement Durable sur les différents groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) sur les politiques et les stratégies, programmes et projets

Si oui pourquoi ? -----

Et si non pour quoi ?-----

----- 6 Citez
quelques bonnes pratiques/succès en matière de DD au Burkina Faso-----

7. Quelle est la contribution de votre programme/projet à la mise en œuvre des ODD de 2015 à 2022.
Et sur quels ODD votre structure a mis l'accent. . .quels sont les résultats ?

8. avez-vous connaissance d'un rapport national sur le DD au Burkina Faso? si oui il date de quand ?
Si non que proposez-vous pour la production périodique d'un rapport national sur le DD ?

IV. PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD ?-----

V MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du développement Durable au Burkina Faso.

QUESTIONNAIRE AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable au Burkina Faso en 2022 commandité par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable En partenariat avec le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles, financé par la Coopération Luxembourgeoise au développement (Luxdev) au Burkina Faso.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration

I PRESENTATION/IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/STRUCTURE

- 1 Structure :-----

- 2 Nom et prénom :-----
- 3 Fonction : -----

- 4 Poste occupé ou spécialité :-----
- 5 Tel-----Email-----

II.CONNAISSANCES DU DD ET DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1.Quels liens faites-vous entre Développement Durable et Objectifs du Développement Durable(ODD)-

III.MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE 2012 A 2022

1).Quelle a été la contribution de votre institution au pouvoir public et aux autres acteurs en matière de DD au BF ?

2).Quel bilan faites-vous de la décennie de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso selon les trois dimensions. (Environnemental, économique, social) de 2012 à2022

3) Quelle amélioration/impact avez-vous constaté dans la mise du Développement Durable sur les différents groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap)

Si oui pourquoi ? -----

Et si non pour quoi ?-----

4)Quelle amélioration avez-vous constaté sur les politiques et les stratégies, programmes et projets dans la mise en œuvre des ODD et du Développement Durable

Si oui pourquoi ? -----

Et si non pour quoi ?-----
-----5) Citez

de bonnes pratiques en matière de DD au Burkina Faso

6). Quelle est la contribution de votre structure au pouvoir public et autres acteurs dans la mise en œuvre des ODD de 2015 à 2022. Et sur quel ODD votre structure a mis l'accent.

7. avez-vous connaissance d'un rapport national sur le DD au Burkina Faso ? si oui il date de quand ?
Si non que proposez-vous pour la production périodique d'un rapport national sur le DD ?

IV.PRINCIPALES CONTRAINTES DE MISE ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Citez les principales contraintes de mise en œuvre du DD ?-----

V MESURES POUR UNE MISE ŒUVRE EFFECTIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

Au regard des différentes contraintes quelles sont les suggestions et recommandations que vous suggérez pour une mise en œuvre effective du développement Durable au Burkina Faso.

Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées et questionnaire renseigné à Ouaga

STRUCTURE	NOM ET PRENOM	ADRESSE/TEL
INSD	Inoncent Nikiema	78974365 54969690
DGEF	Kaboré Barnabé	barnabekabore@yahoo.fr tel 55171001
ANEVE	Désiré Yaméogo	70228364/76363610
ENAREF	Madame Traoré/Ouattara Félélicité	ouatefel@yahoo.fr tel : 70278317
Institut Mondial pour la croissance verte.(GGGI)	Ndetie Soumare Ndiaye RR et son equipe en audioconférence	dethie.ndiaye@gggi.org tel : 54030262/25335076
Conseil national de la jeunesse(CNJ)	Ouedraogo Oumar	enjb2018@gmail.com tel : 71422259
ST/PND	Alain Siri	sirialain@gmail.com tel :66401163

GIZ/ Programme Eau et Assainissement	Madame Désirée Nana	
DGESS : MEEA	Somda Christian	70043026/76235929
PM/département Gouvernance du Développement Rural	Tiendrebeogo Gérard	60424085/64910646
DGEP/ point Focal ODD	Emmanuel Savadogo	Savemmanuel2@yahoo.fr Tel : 70594107
Projet Benkadi	Sawadogo Mamoudou	libagdo@yahoo.fr Tel :78810929
Présidence du Faso/CAPES	Sanou Victor	Tel :76136350
MATDS/DGES	Mme Ouédraogo/Sanon Monique	moniquesanou@gmail.com tel :78378122
SP/ Bonne gouvernance	Madi	71328099/76687168
UICN/BN		
Chambre de Commerce	Boro Jean	62843948
DGES/ Ministère de la santé	Sanfo Alexandre	sanfoalexandre@yahoo.fr alexandresanf@hotmail.com
Afrik Kibaaru	Ouattara Souleymane	70212332
ST/PIF		

Annexe 6 : Documents consultés

MEEA : Annuaire Statistique de l'environnement 2021.

INS : Annuaire statistique national 2021. Décembre 2022.

MARAH : Annuaire des statistiques agricoles 2020.juin 2021.

Tableau de bord de la gouvernance édition 2020. INSD. Décembre 2020.

AIMF-AMBF-UE, 2018. Etude sur la localisation des objectifs de développement durable (ODD) en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales dans les pays francophones d'Afrique cas du Burkina Faso, 102p.

Burkina Faso, 2012. Rapport National sur le Développement Durable du Burkina Faso 1992-2012. Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable. Ouagadougou, 133p.

Burkina Faso, 2013. Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), 88p.

Burkina Faso, 2014. Loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant Loi d'Orientation sur le Développement Durable au Burkina Faso,10p.

Burkina Faso, 2015. Stratégie de développement rural à l'horizon 2016-2025 du Burkina Faso, 54p.

Burkina Faso, 2016. Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020, 88p.

Burkina Faso, 2017. « Stratégie décennale de la décentralisation (2017-2026) », 111p.

Burkina Faso, 2017. Gouvernance du Développement Durable, Profil national du Burkina Faso, 36p.

Burkina Faso, 2019. Rapport national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable (2016-2018), 117p.

Burkina Faso, 2021. Plan National de Développement Économique et Social phase II (PNDES) 2021-2025, 89p.

Burkina Faso, 2022. Plan d'action de la transition (2022-2025), 31p.

Etude sur la localisation des objectifs de développement durable en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales au Bénin, 38p.

MATD, 2014. Analyse de la prise en compte du Développement durable dans la planification locale, 28p.

MEFD, 2017. Profil ODD du Burkina Faso, 79p.

MEFD, 2021. Rapport national de suivi des objectifs de Développement durable, « THEME : Conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD », 64p.

MEFP, 2021. Rapport national situation statistique de suivi des objectifs de Développement durable.

Ouedraogo, 2007. La communalisation en milieu rural. Les élus locaux peuvent-ils relever le défi ? Edition l'Harmattan-Burkina Faso, 108p.

Rapport annuel de performance 2021 du PNDES II de la région de l'Est, 85p.

Rapport d'activités annuel 2020 du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable.

Rapport d'activités du troisième trimestre 2022 du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable.

Stratégie nationale de la cohésion sociale au Burkina Faso (2021-2025), 89 p.

Stratégie nationale genre (2020-2024), 217 p.

MEEA, 2023. Tableau de bord de l'environnement, 47 p.